

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2739

11 novembre 2008

SOMMAIRE

AAC Capital 2002 Lux Sàrl	131462	JP Residential V S.à r.l.	131435
AAC Capital I Lux Sàrl	131462	K-Dow Petrochemicals Americas Holding S.à r.l.	131471
Air Syndication S.C.A.	131469	Knightsbridge Luxembourg S.A.	131446
Albega S.A.	131458	Knightsbridge Luxembourg S.à r.l.	131446
Allufin S.A.	131435	Lend Lease International Distressed Debt Fund, S.C.A.	131469
Apax Med Topco B1 S.à r.l.	131471	Loran Télécommunications S.A.	131472
APN Finance Company (No.2) S. à r.l. ..	131426	Noumas S.A.	131429
ARC Asset Management S.A.	131471	Oxford Aviation Academy Luxembourg S.à r.l.	131472
Brisbane International Investment S.A. ..	131429	Pallane S.à r.l.	131439
Captiva Capital S.à r.l.	131445	P.B.S. Investments S.A.	131430
Chorus Security Transport	131426	Performance Invest Spf S.A.	131446
Clermon Holding Company S.A.	131426	Performance Invest Spf S.A.	131459
Compagnie Financière Hirouker S.A. ...	131443	Progisys International S. à r. l.	131430
Crawfresh Import S.A.	131427	Renovum S.A.	131470
CWS-boco BeLux N.V. Luxembourg Branch	131439	Safason Corporation	131470
DEP IV PH Holding 1 S.à r.l.	131431	Safason Corporation SPF S.A.	131470
Diamond Air	131470	Satyricon Services Holding	131428
Eri-Mat	131458	Shannon Investments S.A.	131430
Esaf International Management	131427	Spaniba, S.à r.l.	131427
Farringdon I	131470	Süd-Ost Finanz S.A.	131444
Fili	131445	Traction S.A.	131429
Fiscalux S.à r.l.	131428	Vidimus S.A.	131461
Geofond Holdings S.A.	131472	WB Alcorcon S.à r.l.	131443
Iceland Glacier Products S.A.	131471	WMK Group S.A.	131444
JP/LX BC Stereo VII S.à r.l.	131428	YEP I, SICAV-FIS	131444
JP Residential III S.à r.l.	131431		
JP Residential I S.A.	131439		

Chorus Security Transport, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 28.001.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.
Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008137712/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2008, réf. LSO-CV08577. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Clermon Holding Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 94.207.

Le bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2008.

Clermon Holding Company S.A.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Administrateur
Signatures

Référence de publication: 2008137765/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09642. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

APN Finance Company (No.2) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 126.769.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique de la Société en date du 30 septembre 2008 que:

Monsieur Charles Georges Nelson RAYMOND a démissionné de sa fonction de gérant de catégorie A

A été nommé gérant de catégorie A de la Société en remplacement de Mr Charles Georges Nelson RAYMOND:

- Monsieur Michael Ross GROTH, Accounting Manager, né à Pinjarra (Australie) le 23 octobre 1973, demeurant au Unit 1, 108 George Street, East Melbourne, VIC 3002, Australie.

Le mandat du nouveau gérant est à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2008137820/504/21.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07655. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Esaf International Management, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 50.293.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ESAF INTERNATIONAL MANAGEMENT

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2008137797/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09480. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Spaniba, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 128.694.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SPANIBA S.à.r.l.

C. SCHLESSER / J.-R. BARTOLINI

Manager / Manager

Référence de publication: 2008137795/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09800. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Crawfresh Import S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3370 Leudelange, rue Roudenbesch, Zone Industrielle Grasbusch.

R.C.S. Luxembourg B 49.367.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale
ordinaire réunie extraordinairement en date du 8 mai 2008*

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Monsieur Alain SCHMIT, avec adresse professionnelle rue Roudenbesch, L-3370 LEUDELANGE, Monsieur Camille STUDER, avec adresse professionnelle rue Roudenbesch, L-3370 LEUDELANGE, Monsieur Michel EISCHEN, avec adresse professionnelle rue Roudenbesch, L-3370 LEUDELANGE, et Monsieur Georges ARENDT, avec adresse professionnelle rue Roudenbesch, L-3370 LEUDELANGE, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

*Extrait du procès-verbal de la réunion
du Conseil d'Administration du 8 mai 2008*

Monsieur Alain SCHMIT, avec adresse professionnelle rue Roudenbesch, L-3370 LEUDELANGE, est renommé administrateur-délégué pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008137817/506/26.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08246. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Satyricon Services Holding, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 100.420.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Satyricon Services Holding
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008137791/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09857. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

JP/LX BC Stereo VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 139.379.

En date du 3 septembre 2008, l'associé unique, Bain Capital Integral Investors II-T L.P, avec siège social au 87, Mary Street, KY1-9002 George Town, Iles Caïmans, a transféré la totalité de ses 500 parts sociales à Stereo Holdings (Cayman) A-III L.P., avec siège social au 87, Mary Street, KY1-9002 George Town, Iles Caïmans.

En conséquence, Stereo Holdings (Cayman) A-III L.P. devient associé unique avec 500 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008137811/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV07972. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Fiscalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4935 Hautcharage, 7, rue Eugène Mouschand.
R.C.S. Luxembourg B 89.696.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société, reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 14 octobre 2008, numéro 2008/2152 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 16 octobre 2008, relation: CAP/2008/3154 de la société à responsabilité limitée "FISCALUX S.à r.l.", avec siège social à L-4935 Hautcharage, 7, rue Eugène Mouschand, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro B 89.696, constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 7 novembre 2002, publié au Mémorial C, numéro 1736 du 5 décembre 2002, ce qui suit:

- les seuls associés ont déclaré procéder à la dissolution et à la liquidation, avec effet au 14 octobre 2008.
- la société dissoute n'a plus d'activités.
- les seuls associés ont déclaré en outre que la liquidation de la prédite société a été achevée, sous réserve des actifs immobiliers et qu'ils assument tous les éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.
- que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée de cinq années à l'ancien siège de la société dissoute.

Bascharage, le 27 octobre 2008.

Pour extrait conforme
Alex WEBER
Notaire

Référence de publication: 2008137877/236/25.

(080161874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Brisbane International Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 108.779.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social
à Luxembourg, le 22 octobre 2008*

Monsieur HEITZ Jean-Marc, Monsieur DONATI Régis et Monsieur DE BERNARDI Alexis sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur KARA Mohammed est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Pour extrait sincère et conforme
BRISBANE INTERNATIONAL INVESTMENT S.A.
Jean-Marc HEITZ / Régis DONATI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008137845/545/18.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09477. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Traction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 82.284.

—
Société constituée le 28.05.2001 par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à JUNGLINSTER, publié au Memorial C N ° 1139 du 11.12.2001.

Messieurs Jean-Marc HEITZ, Mohammed KARA et Robert REGGIORI, administrateurs, ainsi que Monsieur Alexis DE BERNARDI, commissaire aux comptes ont démissionné avec effet immédiat.

Le domicile de la société TRACTION S.A. établi au 17, rue Beaumont, L-1219 LUXEMBOURG, a été dénoncé le 22.10.2008.

Luxembourg, le 22.10.2008.
MANACO S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008137846/545/18.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09526. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Noumas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 111.231.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social
à Luxembourg, le 20 octobre 2008*

Monsieur DONATI Régis, Monsieur REGGIORI Robert et Monsieur ROSSI Jacopo sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur KARA Mohammed est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Pour extrait sincère et conforme
NOUMAS S.A.
Régis DONATI / Robert REGGIORI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008137844/545/18.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09521. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Progisys International S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.040.525,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 116.148.

Il résulte d'une convention d'acquisition de parts sociales signée en date du 30 juillet 2008 que la société OIL RES-SOURCES S.A. a cédé 400 parts sociales qu'elle détenait à Monsieur Marc SENEGES, résidant professionnellement au 11bis, Chemin du Pont de BelleRive, CH-1245 Collonge-BelleRive, Suisse.

Pour extrait

La société

Signature

Référence de publication: 2008137849/587/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07709. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080161562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Shannon Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 75.274.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 18 septembre 2008

Cinquième résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Fabio MAZZONI de son poste d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

L'Assemblée nomme Monsieur Alain PEIGNEUX, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, au poste d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008137850/587/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07711. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080161580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

P.B.S. Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 85.460.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 15 septembre 2008

Cinquième résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Fabio MAZZONI de son poste d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

L'Assemblée nomme Monsieur Alain PEIGNEUX, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, au poste d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008137851/587/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07714. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080161592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

DEP IV PH Holding 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 96.494.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse des gérants a fait l'objet d'un changement.

La nouvelle adresse est la suivante:

- Christian Tailleur: 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,
- Victoria Management Services S.A.: 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008137865/631/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2008, réf. LSO-CV06900. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

JP Residential III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 107.834.

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth of October.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of JP Residential III S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on May 2, 2005 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on September 27, 2005 under number 949. The articles of incorporation of the Company were last amended by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg on July 29, 2008, published in the Memorial on August 30, 2008 under number 2109.

The meeting was presided by Mr. Jérôme Foulon residing in Montréal, Canada.

There was appointed as secretary M^e Véronique Wauthier, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg and as scrutineer M^e Elisabeth Adam, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

The shareholders represented and the number of shares held by each of them is shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all shares in issue in the Company were represented at the meeting and the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and were able to validly decide on all the items on the agenda.

Agenda:

- 1) Acknowledgement of the resignation of David Weinstein as a manager of the Company,
- 2) Approval of the appointment of Liliane Marceau, Véronique Wauthier, Marcel Krier and Marcel Stephany as managers of the Company,
- 3) Creation of two classes of managers, namely the class A managers and the class B managers, and subsequent amendment of the first paragraph of article 12 of the articles of association of the Company,
- 4) Recomposition of the board of managers,
- 5) Amendment of article 13 of the articles of association of the Company,
- 6) Amendment of article 16 of the articles of association of the Company,

Thereafter the following resolutions were passed:

131432

First resolution

The Shareholders acknowledged the resignation of David Weinstein as a manager of the Company with effect as of the date hereof pursuant to his resignation letter.

Second resolution

The Shareholders resolve to approved the appointment of the following persons as new managers of the Company with effect as of the date hereof and for an unlimited period of time:

Liliane Marceau, with professional residence in 1250, rue René Lévesque Boulevard West, Suite 2030, H3B4W8, Montréal, Canada

Véronique Wauthier, with professional residence in L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

Marcel Krier, with professional residence in L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

Marcel Stephany, residing in L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch.

Third resolution

The Shareholders resolved to create two classes of managers, namely the class A managers and the class B managers.

The Shareholders therefore resolved to amend the first paragraph of article 12 of the articles of association of the Company to read as follows:

"The Company shall be managed by a board of managers composed of five members, two of whom being a class A manager and three of whom being a class B manager."

Fourth resolution

The Shareholders resolved to approve the recomposition of the board of managers as follows:

- Jérôme Foulon as class A manager,
- Liliane Marceau as class A manager,
- Véronique Wauthier as class B manager,
- Marcel Krier as class B manager and
- Marcel Stephany as class B manager.

Fifth resolution

The Meeting resolved to amend article 13 of the articles of association of the Company to read as follows:

"The board of managers may chose among its members a chairman. It may choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the managers shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or telefax of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing, in writing or by cable, telegram, telex or telefax, another manager as his proxy.

Any (and all) manager(s) may participate to a meeting by phone, vidéoconférence, or any suitable telecommunication means allowing all managers participating in the meeting to hear and speak to each other at the same time provided that such manager (i) joins the meeting held in Luxembourg and (ii) participates neither from Germany nor from North America (i.e. Canada and the United States of America). Such participation in a meeting by such means being deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if i) at least one class A manager is present, and ii) the class B managers represent a majority of the managers present or represented at the meeting. Resolutions of the board of managers are validly taken if approved unanimously by all managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at a Managers' Meeting.

Sixth resolution

The Shareholders resolved to amend article 16 of the articles of association of the Company to be read as follows:

"The Company will be bound by the joint signature of two (2) managers, one of whom being mandatory a class A manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated or conferred in accordance with Article 15 in relation to the exercise of those powers."

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a German translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and German version, the English version will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the member of the bureau signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendundacht, am neunundzwanzigsten Tag des Monats Oktober.

Vor uns, Maître Henri HELLINCKX, Notar mit Amtssitz in Luxemburg.

Fand eine außerordentliche Hauptversammlung (die „Versammlung“) der Gesellschafter von JP Residential III S.à r.l. (die "Gesellschaft"), eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Gesellschaftssitz in 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxemburg, gegründet durch notarielle Urkunde von Maître Joseph Elvinger, Notar mit Amtssitz in Luxemburg (Grossherzogtum Luxemburg) am 2. Mai 2005, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das "Mémorial") vom 27. September 2005 unter Nummer 949 veröffentlicht wurde. Die Satzung wurde zum letzten Mal abgeändert gemäß Urkunde von Maître Martine Schaeffer, Notar mit Amtssitz in Luxemburg am 29. Juli 2008, welche Abänderung im Mémorial vom 30. August 2008 unter Nummer 2109 veröffentlicht wurde.

Die Versammlung fand unter dem Vorsitz von Herrn Jérôme Foulon, mit professioneller Adresse in Montréal, Kanada, statt.

Als Protokollführer wurde M^e Véronique Wauthier, Avocat à la Cour, mit professioneller Adresse in Luxemburg ernannt und als Wahlprüfer wurde M^e Elisabeth Adam, maître en droit, mit professioneller Adresse in Luxemburg ernannt.

Die Vorsitzende erklärte und beauftragte den Notar folgendes festzustellen:

Die vertretenen Gesellschafter und die Anzahl ihrer Anteile sind in einer Anwesenheitsliste eingetragen, die von den Bevollmächtigten, dem Vorsitzenden, dem Protokollführer, dem Wahlprüfer und dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet wurde. Diese Liste wird der vorliegenden notariellen Urkunde als Anlage zur Hinterlegung bei den Registrierungsbehörden beigelegt.

Aus der Liste ist ersichtlich, dass alle ausgegebenen Gesellschaftsanteile bei der Versammlung vertreten waren und die Gesellschafter der Gesellschaft haben erklärt, dass sie zuvor Kenntnis von der Tagesordnung erlangt haben, so dass die Versammlung wirksam zustande gekommen ist und wirksam über alle Punkte der Tagesordnung entscheiden konnte.

Tagesordnung:

- 1) Annahme des Rücktritts von Herr David Weinstein von seinem Amt als Geschäftsführer der Gesellschaft,
- 2) Zustimmung zur Ernennung von Frau Liliane Marceau, Frau Véronique Wauthier, Herrn Marcel Krier und Herrn Marcel Stephany als Geschäftsführer der Gesellschaft,
- 3) Schaffung von zwei Klassen von Geschäftsführern, nämlich die Klasse A Geschäftsführer und die Klasse B Geschäftsführer, und die darauffolgende Änderung des ersten Absatzes von Artikel 12 der Gesellschaftssatzung,
- 4) Zuteilung von den Geschäftsführern,
- 5) Änderung von Artikel 13 der Gesellschaftssatzung,
- 6) Änderung von Artikel 16 der Gesellschaftssatzung.

Danach wurden folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter nahmen den Rücktritt von Herrn David Weinstein von seinem Amt als Geschäftsführer der Gesellschaft mit Wirkung von dem heutigen Datum gemäß seiner Rücktrittserklärung an.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschlossen, der Ernennung der folgenden Personen als neue Geschäftsführer der Gesellschaft mit Wirkung ab dem heutigen Datum und für eine unbestimmte Dauer zuzustimmen:

Frau Liliane Marceau, beruflich ansässig in 1250, rue René Lévesque Boulevard West, Suite 2030, H3B4W8, Montréal, Canada

Frau Véronique Wauthier, beruflich ansässig in L-1142 Luxemburg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

Herr Marcel Krier, beruflich ansässig in L-1651 Luxemburg, 9, avenue Guillaume.

Herr Marcel Stephany, wohnhaft in L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschlossen, zwei Klassen von Geschäftsführern zu schaffen, nämlich die Klasse A Geschäftsführer und die Klasse B Geschäftsführer.

Die Gesellschafter haben daher beschlossen, den ersten Absatz von Artikel 12 der Gesellschaftssatzung wie folgt zu ändern:

„Die Gesellschaft wird von einem Verwaltungsrat verwaltet der sich aus fünf Mitgliedern zusammensetzt, von denen zwei Klasse A Geschäftsführer sind und drei von ihnen Klasse B Geschäftsführer sind.“

Vierter Beschluss

Die Geschäftsführer beschliessen, die Zuteilung der Geschäftsführer wie folgt vorzunehmen:

- Jérôme Foulon als Klasse A Geschäftsführer,
- Liliane Marceau als Klasse A Geschäftsführer,
- Véronique Wauthier als Klasse B Geschäftsführer,
- Marcel Krier als Klasse B Geschäftsführer und
- Marcel Stephany als Klasse B Geschäftsführer.

Fünfter Beschluss

Die Versammlung hat beschlossen, Artikel 13 der Gesellschaftssatzung wie folgt zu ändern:

„Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Er kann einen Protokollführer wählen, der nicht Geschäftsführer sein muss, und der verantwortlich ist die Protokolle über die Versammlungen des Verwaltungsrates und der Gesellschafter zu führen.

Der Verwaltungsrat versammelt sich auf Einberufung des Vorsitzenden oder zweier Geschäftsführer am Ort der in der Mitteilung zur Versammlung in Luxemburg angegeben ist.

Geschriebene Mitteilung einer Versammlung der Geschäftsführer wird an alle Geschäftsführer mindestens vierundzwanzig Stunden vor der für eine solche Versammlung angesetzten Datum gegeben, ausser in aussergewöhnlichen Umständen, in welchem Fall die Art solcher Umstände in der Mitteilung der Versammlung des Verwaltungsrates dargelegt werden soll. Auf diese Mitteilung kann durch das schriftlich oder per Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax gegebene Einverständnis jedes Mitglieds verzichtet werden. Eine separate Mitteilung wird nicht für individuelle Versammlungen verlangt, die an Zeiten und Orten abgehalten werden die in einer vorher, durch einen Beschluss der Geschäftsführer angenommenen Tabelle, beschrieben werden.

Jedes Mitglied kann in jeder Versammlung des Verwaltungsrates handeln indem es schriftlich oder per Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax ein anderes Verwaltungsratsmitglied als seinen Bevollmächtigten bestimmt.

Jedes (und alle) Mitglied(er) kann (können) durch Telefon, Videokonferenz oder ähnliche Kommunikationsmittel die es erlauben, dass alle an der Versammlung teilnehmenden Geschäftsführer zu gleicher Zeit sich gegenseitig hören und miteinander reden können, vorausgesetzt dass dieses Mitglied (i) der in Luxemburg abgehaltenen Versammlung beitrifft und (ii) weder aus Deutschland noch aus Nordamerika (d.h. Kanada und die Vereinigten Staaten von Amerika) teilnimmt. Die Teilnahme an einer Versammlung durch diese Weise ist gleichwertig mit der persönlichen Teilnahme an einer solchen Versammlung.

Der Verwaltungsrat kann nur rechtmäßig beratschlagen oder handeln wenn i) wenigstens ein Klasse A Geschäftsführer anwesend ist, und ii) die Klasse B Geschäftsführer eine Mehrheit der an der Versammlung teilnehmenden oder vertretenen Geschäftsführer darstellen. Beschlüsse des Verwaltungsrates sind rechtmäßig gefasst wenn sie einstimmig von allen anwesenden oder vertretenen Geschäftsführern angenommen werden.

Schriftliche Beschlüsse welche von allen Mitgliedern angenommen und unterschrieben wurden, haben die gleiche Wirkung als Beschlüsse die während einer Geschäftsführungsversammlung gestimmt wurden.

Sechster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen, Artikel 16 der Gesellschaftssatzung wie folgt zu ändern:

„Die Gesellschaft wird durch die gemeinsame Unterschrift von zwei (2) Geschäftsführern verpflichtet, von denen einer unbedingt ein Klasse A Geschäftsführer sein muss. Auf jeden Fall wird die Gesellschaft rechtmäßig durch die individuelle Unterschrift der Person oder Personen verpflichtet, an welche solche Unterschriftsbefugnisse gemäß Artikel 15 in Verbindung mit der Ausübung jener Befugnisse übertragen oder verliehen wurden.“

Der unterzeichnende Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Ersuchen der vorerwähnten Parteien dieses Protokoll in Englisch abgefasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Ersuchen der genannten Parteien und im Falle von Abweichung zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist der englische Text massgebend.

Worüber Urkunde aufgenommen in Luxemburg am oben angegebenen Tag.

Nach Verlesung dieses Dokuments haben die Mitglieder des Büros gemeinsam mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: J. FOULON, V. WAUTHIER, E. ADAM et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 octobre 2008. Relation: LAC/2008/ 44108. - Reçu douze euros (12 euros).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

131435

Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008137899/242/197.

(080161619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Allufin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 61.770.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 1^{er} septembre 2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Olivier Conrard né le 25 août 1965 à Messancy en Belgique, employé privé, résident professionnellement au 12, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur, avec effet au 1^{er} septembre 2008;

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Stefano DE MEO, employé privé, né le 1^{er} janvier 1976 à Somma Lombardo en Italie, résident professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALLUFIN S.A.

Signature

Référence de publication: 2008134290/24/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06621. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2008.

JP Residential V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 110.274.

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth of October.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of JP Residential V S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on August 12, 2005 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on January 12, 2006 under number 77. The articles of incorporation of the Company were last amended by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg on July 17, 2008, published in the Memorial on September 12, 2008 under number 2233.

The meeting was presided by Mr Jérôme Foulon residing in Montréal, Canada.

There was appointed as secretary M^e Véronique Wauthier, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg and as scrutineer M^e Elisabeth Adam, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

The shareholders represented and the number of shares held by each of them is shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all shares in issue in the Company were represented at the Meeting and the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and were able to validly decide on all the items on the agenda.

Agenda:

- 1) Acknowledgement of the resignation of David Weinstein as a manager of the Company,
- 2) Approval of the appointment of Liliane Marceau, Véronique Wauthier, Marcel Krier and Marcel Stephany as managers of the Company,
- 3) Creation of two classes of managers, namely the class A managers and the class B managers, and subsequent amendment of the first paragraph of article 12 of the articles of association of the Company,
- 4) Recomposition of the board of managers,
- 5) Amendment of article 13 of the articles of association of the Company,
- 6) Amendment of article 16 of the articles of association of the Company.

Thereafter the following resolutions were passed:

First resolution

The Shareholders acknowledged the resignation of David Weinstein as a manager of the Company with effect as of the date hereof pursuant to his resignation letter.

Second resolution

The Shareholders resolved to approve the appointment of the following persons as new managers of the Company with effect as of the date hereof and for an unlimited period of time:

Liliane Marceau, with professional residence in 1250, rue René Lévesque Boulevard West, Suite 2030, H3B4W8, Montréal, Canada

Véronique Wauthier, with professional residence in L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

Marcel Krier, with professional residence in L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

Marcel Stephany, residing in L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch.

Third resolution

The Shareholders resolved to create two classes of managers, namely the class A managers and the class B managers.

The Shareholders therefore resolved to amend the first paragraph of article 12 of the articles of association of the Company to read as follows:

"The Company shall be managed by a board of managers composed of five members, two of whom being a class A manager and three of whom being a class B manager."

Fourth resolution

The Shareholders resolved to approve the recomposition of the board of managers as follows:

- Jérôme Foulon as class A manager,
- Liliane Marceau as class A manager,
- Véronique Wauthier as class B manager,
- Marcel Krier as class B manager and
- Marcel Stephany as class B manager.

Fifth resolution

The Shareholders resolved to amend article 13 of the articles of association of the Company to read as follows:

"The board of managers may choose among its members a chairman. It may choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the managers shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or telefax of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing, in writing or by cable, telegram, telex or telefax, another manager as his proxy.

Any (and all) manager(s) may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means allowing all managers participating in the meeting to hear and speak to each other at the same time provided that such manager (i) joins the meeting held in Luxembourg and (ii) participates neither from Germany nor from North America (i.e. Canada and the United States of America). Such participation in a meeting by such means being deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if i) at least one class A manager is present, and ii) the class B manager represent a majority of the managers present or represented at the meeting. Resolutions of the board of managers are validly taken if approved unanimously by all managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at a Managers' Meeting.

Sixth resolution

The Shareholders resolved to amend article 16 of the articles of association of the Company to be read as follows:

"The Company will be bound by the joint signature of two (2) managers, one of whom being mandatory a class A manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated or conferred in accordance with Article 15 in relation to the exercise of those powers."

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a German translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and German version, the English version will prevail.

Whereof the present deed, done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the shareholders signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendundacht, am neunundzwanzigsten Tag des Monats Oktober.

Vor uns, Maître Henri HELLINCKX, Notar mit Amtssitz in Luxemburg.

Fand eine außerordentliche Hauptversammlung (die „Versammlung“) der Gesellschafter von JP Residential V S.à r.l. (die "Gesellschaft"), eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Gesellschaftssitz in 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxemburg, gegründet durch notarielle Urkunde von Maître Joseph Elvinger, Notar mit Amtssitz in Luxemburg (Grossherzogtum Luxemburg) am 12. August 2005, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das "Mémorial") vom 12. Januar 2006 unter Nummer 77 veröffentlicht wurde. Die Satzung wurde zum letzten Mal abgeändert gemäß Urkunde von Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg am 17. Juli 2008, welche Abänderung im Mémorial vom 12. September 2008 unter Nummer 2233 veröffentlicht wurde.

Die Versammlung fand unter dem Vorsitz von Herrn Jérôme Foulon, mit Adresse in Montréal, Kanada, statt.

Als Protokollführer wurde M^e Véronique Wauthier, Avocat à la Cour, mit Adresse in Luxemburg ernannt und als Wahlprüfer wurde M^e Elisabeth Adam, maître en droit, mit Adresse in Luxemburg ernannt.

Die Vorsitzende erklärte und beauftragte den Notar folgendes festzustellen:

Die vertretenen Gesellschafter und die Anzahl ihrer Anteile sind in einer Anwesenheitsliste eingetragen, die von den Bevollmächtigten, dem Vorsitzenden, dem Protokollführer, dem Wahlprüfer und dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet wurde. Diese Liste wird der vorliegenden notariellen Urkunde als Anlage zur Hinterlegung bei den Registrierungsbehörden beigelegt.

Aus der Liste ist ersichtlich, dass alle ausgegebenen Gesellschaftsanteile bei der Versammlung vertreten waren und die Gesellschafter der Gesellschaft haben erklärt, dass sie zuvor Kenntnis von der Tagesordnung erlangt haben, so dass die Versammlung wirksam zustande gekommen ist und wirksam über alle Punkte der Tagesordnung entscheiden konnte.

Tagesordnung:

- 1) Annahme des Rücktritts von Herr David Weinstein von seinem Amt als Geschäftsführer der Gesellschaft,
- 2) Zustimmung zur Ernennung von Frau Liliane Marceau, Frau Véronique Wauthier, Herrn Marcel Krier und Herrn Marcel Stephany als Geschäftsführer der Gesellschaft,
- 3) Schaffung von zwei Klassen von Geschäftsführern, nämlich die Klasse A Geschäftsführer und die Klasse B Geschäftsführer, und die darauffolgende Änderung des ersten Absatzes von Artikel 12 der Gesellschaftssatzung,
- 4) Zuteilung von den Geschäftsführern,
- 5) Änderung von Artikel 13 der Gesellschaftssatzung,
- 6) Änderung von Artikel 16 der Gesellschaftssatzung.

Danach wurden folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter nahmen den Rücktritt von Herrn David Weinstein von seinem Amt als Geschäftsführer der Gesellschaft mit Wirkung von dem heutigen Datum gemäß seiner Rücktrittserklärung an.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschlossenen, der Ernennung der folgenden Personen als neue Geschäftsführer der Gesellschaft mit Wirkung ab dem heutigen Datum und für einen unbestimmten Zeitraum zuzustimmen:

Frau Liliane Marceau, beruflich ansässig in 1250, rue René Lévesque, boulevard West, Suite 2030, H3B4W8, Montréal, Canada

Frau Véronique Wauthier, beruflich ansässig in L-1142 Luxemburg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

Herr Marcel Krier, beruflich ansässig in L-1651 Luxemburg, 9, avenue Guillaume.

Herr Marcel Stephany, wohnhaft in L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschlossenen, zwei Klassen von Geschäftsführern zu schaffen, nämlich die Klasse A Geschäftsführer und die Klasse B Geschäftsführer.

Die Gesellschafter haben daher beschlossenen, den ersten Absatz von Artikel 12 der Gesellschaftssatzung wie folgt zu ändern:

„Die Gesellschaft wird von einem Verwaltungsrat verwaltet der sich aus fünf Mitgliedern zusammensetzt, von denen zwei Klasse A Geschäftsführer sind und drei von ihnen Klasse B Geschäftsführer sind.“

Vierter Beschluss

Die Geschäftsführer beschlossen, die Zuteilung der Geschäftsführer wie folgt vorzunehmen:

- Jérôme Foulon als Klasse A Geschäftsführer,
- Liliane Marceau als Klasse A Geschäftsführer,
- Véronique Wauthier als Klasse B Geschäftsführer,
- Marcel Krier als Klasse B Geschäftsführer und
- Marcel Stephany als Klasse B Geschäftsführer.

Fünfter Beschluss

Die Gesellschafter beschlossen, Artikel 13 der Gesellschaftssatzung wie folgt zu ändern:

„Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Er kann einen Protokollführer wählen, der nicht Geschäftsführer sein muss, und der verantwortlich ist die Protokolle über die Versammlungen des Verwaltungsrates und der Gesellschafter zu führen.

Die Geschäftsführer versammeln sich auf Einberufung des Vorsitzenden oder zweier Geschäftsführer am Ort der in der Mitteilung zur Versammlung in Luxemburg angegeben ist.

Geschriebene Mitteilung einer Versammlung der Geschäftsführer wird an alle Geschäftsführer mindestens vierundzwanzig Stunden vor der für eine solche Versammlung angesetzten Datum gegeben, ausser in aussergewöhnlichen Umständen, in welchem Fall die Art solcher Umstände in der Mitteilung der Versammlung des Verwaltungsrates dargelegt werden soll. Auf diese Mitteilung kann durch das schriftlich oder per Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax gegebene Einverständnis jedes Mitglieds verzichtet werden. Eine separate Mitteilung wird nicht für individuelle Versammlungen verlangt, die an Zeiten und Orten abgehalten werden die in einer vorher, durch einen Beschluss der Geschäftsführer angenommenen Tabelle, beschrieben werden.

Jedes Mitglied kann in jeder Versammlung des Verwaltungsrates handeln indem es schriftlich oder per Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax ein anderes Verwaltungsratsmitglied als seinen Bevollmächtigten bestimmt.

Jedes (und alle) Mitglied(er) kann (können) durch Telefon, Videokonferenz oder ähnliche Kommunikationsmittel die es erlauben, dass alle an der Versammlung teilnehmenden Geschäftsführer zu gleicher Zeit sich gegenseitig hören und miteinander reden können, vorausgesetzt dass dieses Mitglied (i) der in Luxemburg abgehaltenen Versammlung beitrifft und (ii) weder aus Deutschland noch aus Nordamerika (d.h. Kanada und die Vereinigten Staaten von Amerika) teilnimmt. Die Teilnahme an einer Versammlung durch diese Weise ist gleichwertig mit der persönlichen Teilnahme an einer solchen Versammlung.

Der Verwaltungsrat kann nur rechtmäßig beratschlagen oder handeln wenn i) wenigstens ein Klasse A Geschäftsführer anwesend ist, und ii) die Klasse B Geschäftsführer eine Mehrheit der an der Versammlung teilnehmenden oder vertretenen Geschäftsführer darstellen. Beschlüsse des Verwaltungsrates sind rechtmäßig gefasst wenn sie einstimmig von allen anwesenden oder vertretenen Geschäftsführern angenommen werden.

Schriftliche Beschlüsse welche von allen Mitgliedern angenommen und unterschrieben wurden, haben die gleiche Wirkung als Beschlüsse die während einer Geschäftsführungsversammlung gestimmt wurden.

Sechster Beschluss

Die Gesellschafter beschlossen, Artikel 16 der Gesellschaftssatzung wie folgt zu ändern:

„Die Gesellschaft wird durch die gemeinsame Unterschrift von zwei (2) Geschäftsführern verpflichtet, von denen einer unbedingt ein Klasse A Geschäftsführer sein muss. Auf jeden Fall wird die Gesellschaft rechtmäßig durch die individuelle Unterschrift der Person oder Personen verpflichtet, an welche solche Unterschriftsbefugnisse gemäß Artikel 15 in Verbindung mit der Ausübung jener Befugnisse übertragen oder verliehen wurden.“

Der unterzeichnende Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Ersuchen der vorerwähnten Parteien dieses Protokoll in Englisch abgefasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Ersuchen der genannten Parteien und im Falle von Abweichung zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist der englische Text massgebend.

Worüber Urkunde aufgenommen in Luxemburg am oben angegebenen Tag.

Nach Verlesung dieses Dokuments haben die Mitglieder des Büros gemeinsam mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. FOULON, V. WAUTHIER, E. ADAM und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 octobre 2008, Relation: LAC/2008/44109. — Reçu douze euros (12 euros).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 29. Oktober 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008137900/242/197.

(080161610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Pallane S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 124.386.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PALLANE S.à r.l.
T. SIMONIN / H. CHARBON
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2008137796/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09798. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

CWS-boco BeLux N.V. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5280 Sandweiler, 6, Zone Industrielle Rolach-Hall.
R.C.S. Luxembourg B 60.120.

Les comptes annuels de la société mère, arrêtés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008137801/1035/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00341. - Reçu 70,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

JP Residential I S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 149.962,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 87.465.

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth of October.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of JP Residential I S.A. (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Léon Thomas, called Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie (Grand Duchy of Luxembourg) on May 14, 2002 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on August 1, 2002 under number 1160. The articles of incorporation of the Company were last amended by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg on July 29, 2008, published in the Memorial on August 29, 2008 under number 2102.

The meeting was presided by Mr. Jérôme Foulon residing in Montréal, Canada.

There was appointed as secretary M^e Véronique Wauthier, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg and as scrutineer M^e Elisabeth Adam, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

The shareholders represented and the number of shares held by each of them is shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all shares in issue in the Company were represented at the Meeting and the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and were able to validly decide on all the items on the agenda.

Agenda:

- 1) Acknowledgement of the resignation of David Weinstein as a director of the Company,
- 2) Approval of the appointment of Véronique Wauthier, Marcel Krier and Marcel Stephany as directors of the Company,
- 3) Creation of two classes of directors, namely the class A directors and the class B directors, and subsequent amendment of article 12.1 of the articles of association of the Company,
- 4) Recomposition of the board of directors,
- 5) Amendment of article 14 of the articles of association of the Company,
- 6) Amendment of article 15.4 of the articles of association of the Company.

Thereafter the following resolutions were passed:

First resolution

The Shareholders acknowledged the resignation of David Weinstein as a director of the Company with effect as of the date hereof pursuant to his resignation letter.

Second resolution

The Shareholders resolved to approve the appointment of the following persons as new directors of the Company with effect as of the date hereof until the annual general meeting of 2014:

Véronique Wauthier, professionally residing in L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

Marcel Krier, professionally residing in L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

Marcel Stephany, residing in L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch.

Third resolution

The Shareholders resolved to create two classes of directors, namely the class A directors and the class B directors.

The Shareholders therefore resolved to amend article 12.1. of the articles of association of the Company to read as follows:

"12.1. The Company shall be managed by a board of directors composed of five members, two of whom being a class A director and three of whom being a class B director. "

Fourth resolution

The Shareholders resolved to approve the recomposition of the board of directors as follows:

- Jérôme Foulon as class A director,
- Liliane Marceau as class A director,
- Véronique Wauthier as class B director,
- Marcel Krier as class B director and
- Marcel Stephany as class B director.

Fifth resolution

The Shareholders resolved to amend article 14 of the articles of association of the Company to read as follows:

"14.1. The directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting in Luxembourg.

14.2. Written notice of any meeting of the directors shall be given to all directors at least 24 hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of directors. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or telefax of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the directors.

14.3. Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing, in writing or by cable, telegram, telex or telefax, another director as his proxy.

14.4. Any (and all) director(s) may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means allowing all directors participating in the meeting to hear and speak to each other at the same time provided that such director (i) joins the meeting held in Luxembourg and (ii) participates neither from Germany nor from North America (i.e. Canada and the United States of America). Such participation in a meeting by such means being deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

14.5. The board of directors can deliberate or act validly only if i) at least one class A director is present, and ii) the class B directors represent a majority of the directors present or represented at the meeting. Resolutions of the board of directors are validly taken if approved unanimously by all directors present or represented.

14.6. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at a Directors' Meeting.

14.7. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the Chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore at such meeting.

14.8. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by any two directors."

Sixth resolution

The Shareholders resolved to amend article 15.4 of the articles of association of the Company to be read as follows:

"15.4. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors, one of whom being mandatory a class A director. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated or conferred in accordance with Article 14 and 15 in relation to the exercise of those powers."

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the shareholders signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-neuf du mois d'octobre.

Par-devant Nous, Maître Henri HELLINCKX, notaire, de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires («l'Assemblée») de JP Residential I S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas, dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand Duché de Luxembourg), en date du 14 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») n° 1160 du 1^{er} août 2002. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 29 juillet 2008 suivant acte de M^e Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial numéro 2102 du 29 août 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jérôme Foulon, demeurant à Montréal, Canada.

Il fut désigné comme secrétaire M^e Véronique Wauthier, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg et comme scrutateur M^e Elisabeth Adam, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire et scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il ressort de ladite liste de présence que toutes les actions émises dans la Société étaient représentées à l'assemblée et les actionnaires de la Société ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

- 1) Reconnaissance de la démission de David Weinstein comme administrateur de la Société,
- 2) Approbation de la nomination de Véronique Wauthier, Marcel Krier et Marcel Stephany comme administrateur de la Société,
- 3) Création de deux classes d'administrateurs à savoir les administrateurs de classe A et les administrateurs de classe B et modification subséquente de l'article 12.1 des statuts de la Société,
- 4) Recomposition du conseil d'administration
- 5) Modification de l'article 14 des statuts de la Société
- 6) Modification de l'article 15.4 des statuts de la Société

Ensuite, l'assemblée a pris la décision suivante:

Première résolution

Les Actionnaires ont reconnu la démission de David Weinstein comme administrateur de la Société avec effet à la date ci-dessus selon les termes de sa lettre de démission:

Deuxième résolution

Les Actionnaires ont décidé d'approuver la nomination des personnes suivantes comme nouveaux administrateurs de la Société avec effet à la date ci-dessus et jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2014:

Véronique Wauthier, demeurant professionnellement au 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg

Marcel Krier, demeurant professionnellement au 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg.

Marcel Stephany, demeurant au 23, Cité Mayrisch, L-7268 Bereldange.

Troisième résolution

Les Actionnaires ont décidé de créer deux classes d'administrateurs à savoir les administrateurs de classe A et les administrateurs de classe B.

Les Actionnaires ont par conséquent décidé de modifier l'article 12.1 des statuts de la Société, qui se lisent désormais ainsi:

«12.1. La Société est dirigée par un conseil d'administration composé de cinq membres dont deux sont des administrateurs de classe A et trois sont des administrateurs de classe B.»

Quatrième résolution

Les Actionnaires ont décidé d'approuver la recomposition du conseil d'administration de la manière suivante:

- Jérôme Foulon comme administrateur de classe A,
- Liliane Marceau comme administrateur de classe A,
- Véronique Wauthier comme administrateur de classe B,
- Marcel Krier comme administrateur de classe B, et
- Marcel Stephany comme administrateur de classe B.

Cinquième résolution

Les Actionnaires ont décidé de modifier l'article 14 des statuts de la Société, qui se lisent désormais ainsi:

«14.1. Les administrateurs se réunissent sur convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation de l'assemblée, au Luxembourg.

14.2. Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation du conseil d'administration. Il pourra être renoncé à cette convocation par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie de chaque administrateur. Une convocation spécifique ne sera pas requise pour les réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et des lieux déterminés dans un calendrier adopté préalablement par une résolution des administrateurs.

14.3. Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion de conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

14.4. Tout (et tous les) administrateur(s) pourra (pourront) participer à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence, ou par tout autre moyen de communication similaires permettant à tous les administrateurs prenant part à cette réunion de s'entendre et de se parler les uns avec les autres à condition que ces administrateurs (i) rejoignent cette réunion tenue au Luxembourg et (ii) ne participent ni de l'Allemagne, ni d'un Etat d'Amérique du Nord (càd Canada et Etats-Unis d'Amérique). Une telle participation à une réunion par de tels moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

14.5. Le conseil d'administration peut délibérer ou agir valablement seulement si i) au moins un administrateur de classe A) est présents et ii) les administrateurs de classe B représentent une majorité des directeurs présents ou représentés à la réunion. Les résolutions du conseil d'administration sont valablement prises si approuvées à l'unanimité des directeurs présents ou représentés.

14.6. Les décisions par écrit, approuvées et signées par tous les administrateurs, auront la même validité que les décisions prises par vote durant les réunions du conseil d'administration.

14.7. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou par l'administrateur qui aura assumé la présidence en son absence.

14.8. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, qui peuvent être produits en justice ou ailleurs seront signés par le président, le secrétaire ou par deux des administrateurs.»

Sixième résolution

Les Actionnaires ont décidé de modifier l'article 15.4 des statuts de la Société, qui se lisent désormais ainsi:

«15.4 La Société sera engagée par la signature conjointe de deux (2) administrateurs, l'un d'entre eux étant obligatoirement un administrateur de classe A. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués ou conférés, conformément aux articles 14 et 15 relatifs à l'exercice de ces pouvoirs. »

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J. FOULON, V. WAUTHIER, E. ADAM et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 octobre 2008, Relation: LAC/2008/ 44106. — Reçu douze euros (12 euros).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

131443

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008137898/242/191.

(080161608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Compagnie Financière Hirouker S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 37.274.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, en date du 16 octobre 2008, enregistré à Mersch, le 21 octobre 2008, MER/2008/1682, que les actionnaires ont à l'unanimité:

- prononcé la clôture de la liquidation de la société,
- décidé que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années au siège social de la société à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 octobre 2008.

Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008137876/243/18.

(080161848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

WB Alcorcon S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 125.280.

—
Extrait des résolutions

de l'Associé Unique en date du 16 octobre 2008

L'Associé Unique a décidé de prendre les résolutions suivantes:

- accepter la démission avec effet au 16 octobre 2008 de:

* M. Luca Gallinelli, gérant B

- procéder à la révocation avec effet rétroactif au 25 août 2008 de:

* Mme Catherine Koch, gérant B

- nommer comme nouveaux gérants B de la société:

* M. Vincenzo Arnò, ayant pour adresse professionnelle 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet rétroactif au 25 août 2008;

* M. Kamba Raphaël Tshilumba, ayant pour adresse professionnelle 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet au 16 octobre 2008.

- transférer le siège social de la société avec effet immédiat du:

8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

De plus, il est porté à la connaissance des tiers que la nouvelle adresse de Massy Chateau Holding S.à r.l., associé unique de la société WB Alcorcon S.à r.l. est désormais 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Pour WB Alcorcon S.à.r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008137875/1005/31.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09215. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

YEP I, SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 134.745.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008137909/5770/13.

(080161424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

WMK Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.354.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 25 juin 2008

1. L'Assemblée Générale accepte la démission avec effet au 12 décembre 2007 de l'administrateur de catégorie A Monsieur Siro ZANONI.

L'Assemblée générale décide d'accepter l'annulation du renouvellement de mandat de l'administrateur effectuée lors de l'assemblée générale du 25 juin 2008.

2. L'assemblée générale rectifie la catégorie d'administrateur de Madame Luisella MORESCHI, qui de catégorie B est nommée administrateur de catégorie A avec effet au 24 juin 2008.

Luxembourg, le 25 juin 2008.

Pour WMK GROUP S.A.

Signature

Référence de publication: 2008137920/744/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2008, réf. LSO-CV04228. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Süd-Ost Finanz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 58.984.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 9 octobre 2008

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Dominique Audia, employé privé, né le 16 mars 1965 à Metz (France), demeurant au 19-21, bd du Prince Henri, L-1724, Luxembourg, président;

Gianguido Caligaris, dirigeant de banque, né le 21 mai 1941 à Lecco (Italie), demeurant à Via Motta 25, CH-6850 Mendrisio (Suisse), administrateur-délégué;

Luca Checchinato, employé privé, né le 6 décembre 1960 à San Bellino (Italie), demeurant au 19-21, bd du Prince Henri, L-1724, Luxembourg, administrateur;

Marco Gostoli, employé privé, né le 8 juillet 1960 à Pordenone (Italie), demeurant au 19-21, bd du Prince Henri, L-1724, Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

Mazars, 10A, rue Henri Schnadt, L-2530, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Société Européenne de Banque, Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008137930/24/29.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV10059. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080161393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Captiva Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.800,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 101.999.

—
Extrait des Résolutions des Associés datées du 3 octobre 2008

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Christian Christensen, en tant que Gérant A, et ce avec effet au 1^{er} octobre 2008;
- de nommer Laetitia Ambrosi, né le 12 mars 1975 à Lyon, France, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg, Luxembourg, en tant que Gérant A de la société, et ce avec effet au 1^{er} octobre 2008;

Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Isabelle Clinquart
Mandataire

Référence de publication: 2008137936/9168/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09364. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080161367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Fili, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 124.594.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 25 avril 2008

Quatrième Résolution

L'Assemblée décide de réélire les Administrateurs de la Société, à savoir:

- Monsieur Kurt JAIS NIELSEN, demeurant professionnellement au 47, Quai d'Austerlitz, F-75648 Paris Cedex 13, France;
- Monsieur Idriss KOUNTA, Administrateur des Sociétés, demeurant professionnellement au 41, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;
- Monsieur Roger GREDEN, Administrateur des Sociétés, demeurant au 4A, rue l'Ouest, L-2273 Luxembourg;
- Monsieur Alain DEVRESSE, demeurant professionnellement au 41, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;

Le mandat des Administrateurs susmentionnés de la Société expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société devant se tenir le 11 juin 2009 pour statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Cinquième Résolution

L'Assemblée DECIDE de ne pas renouveler le contrat de Réviseur d'Entreprises de Pricewaterhouse Coopers Luxembourg et de nommer en tant que Réviseur d'Entreprises, la société Deloitte S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg afin de contrôler les comptes de l'exercice 2008 de la Société.

Son mandat sera renouvelable à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société devant se tenir le 11 juin 2009 pour statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2008137937/565/29.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03342. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Performance Invest Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 36.886.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008138111/5770/12.

(080161433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

**Knightsbridge Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Knightsbridge Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 140.530.

In the year two thousand eight, on the sixteenth day of October.

Before Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Knightsbridge Luxembourg S.A., a "société anonyme", having its registered office at L-1724 Luxembourg, 17, boulevard Prince Henri, R.C.S. Luxembourg section B number 140530, hereafter referred to as "the Company", incorporated by a deed enacted on July 18, 2008, by the above-mentioned notary, published in the Mémorial C under number 2030 on August 21, 2008, amended by a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, dated August 13, 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated on October 8, 2008 number 2459, also amended by a deed of Maître Paul Decker, prenamed, dated August 13, 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated on October 8, 2008 number 2459.

The meeting was opened at 05.15 p.m. and presided by Mr. Dennis Bosje, private employee, residing at L-1724 Luxembourg, 17, boulevard Prince Henri.

The chairman appoints as secretary Mr Cyrille Teres, lawyer, residing at L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse.

The meeting elects as scrutineer Mrs. Esbelta De Freitas, lawyer, residing at L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse.

These three individuals constitute the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance list, which, having been signed by the duly authorized representative of the shareholders and by the board and the undersigned notary will remain attached to the present minutes.

The chairman declares and requests the notary to state that:

I. According to the attendance list, all the shareholders representing the entire corporate capital of USD 179,991.- (one hundred seventy-nine thousand nine hundred ninety-one United States Dollars) are present or validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without there having been a prior convening notice.

II. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Conversion of the Company into a limited liability company (société à responsabilité limitée);
2. Revocation of the director and statutory auditor and full discharge to be granted;
3. Statutory appointment;
4. Amendment of the by-laws of the Company in order to conform to the new legal form of the Company;
5. Miscellaneous.

The meeting of the shareholders considering it as duly constituted and convened, unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to convert the form of the Company into a limited liability company.

Second resolution

The general meeting resolves to revoke the mandate of the director Mr. Dennis Bosje and the mandate of the statutory auditor, Mrs. Valérie Fisson.

Full discharge is given to Mr. Dennis Bosje for the performance of his mandate as director of the Company for the period beginning with his appointment until the date of the present deed.

Discharge is given to the statutory auditor for the performance of its mandate as statutory auditor of the Company for the period beginning with its appointment until the date of the present deed.

Third resolution

The general meeting resolves to appoint Mr. Dennis Bosje, as manager of the Company for an unlimited period.

Fourth resolution

The general meeting resolves to amend the by-laws of the Company in order to conform to its legal form as amended by the previous resolutions. As a consequence the by-laws are worded as following:

Chapter I. - Form, corporate name, registered office, object, duration

Art. 1. Form, name. There is hereby established a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") (hereafter the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, (hereafter the "Law") and by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

The Company is initially composed of one single shareholder subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of Knightsbridge Luxembourg S.à r.l..

Art. 2. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by means of a resolution of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the sole manager, or in case of plurality of managers, by the board of managers, or by one of the bodies or persons entrusted by the sole manager, or in case of plurality of managers, by the board of managers, with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The Company may carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may further grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies or third parties.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect or real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry

out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an undetermined duration.

The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the general meeting of the shareholders, adopted in the manner required for amendment of these articles.

Chapter II.- Capital, shares

Art. 5. Share capital.

Definitions:

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to Art. 17 of the by-laws, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares

The issued share capital of the Company is set at USD 179,991.00 (one hundred seventy-nine thousand nine hundred ninety-one United States Dollars) divided as follow into:

0 (zero) Class A Shares,

19,999 (nineteen thousand nine hundred ninety-nine) Class B Shares,

19,999 (nineteen thousand nine hundred ninety-nine) Class C Shares,

19,999 (nineteen thousand nine hundred ninety-nine) Class D Shares,

19,999 (nineteen thousand nine hundred ninety-nine) Class E Shares,

19,999 (nineteen thousand nine hundred ninety-nine) Class F Shares,

19,999 (nineteen thousand nine hundred ninety-nine) Class G Shares,

19,999 (nineteen thousand nine hundred ninety-nine) Class H Shares,

19,999 (nineteen thousand nine hundred ninety-nine) Class I Shares,

19,999 (nineteen thousand nine hundred ninety-nine) Class J Shares,

each Share with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) and with such rights and obligations as set out in the present articles of incorporation and all having been entirely paid in".

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by a resolution of the general meeting of the shareholders, adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in this article), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the manager or in case of plurality of managers by the Board of Managers and approved by the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Art. 6. Transfer of shares. Shares are freely transferable among shareholders.

In case of a sole shareholder, the shares are freely transferable to non-shareholders. In case of plurality of shareholders, shares may be transferred to non-shareholders provided such transfer complies with the requirements set forth in article 189 of the Law, namely has been authorized by the general meeting of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital of the Company.

The transfer of shares will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by the Company as provided in article 1690 of the civil code.

The Company may purchase its own shares.

Art. 7. Form of shares - shareholders' register. Shares are in registered form.

A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requires.

The ownership of the registered shares will result from the inscription in the shareholders' register.

Chapter III.- Shareholder(s)

Art. 8. Powers and voting rights. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the power to ratify all acts relating to the operations of the Company.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these Articles may, at any time, be changed by a majority of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital. The shareholders may change the nationality of the Company by a unanimous decision. If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Each share entitles its holder to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Each share gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence. If the Company has only one shareholder, this sole shareholder exercises all the powers of the general meeting.

The decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Also, contracts entered into between the sole shareholder and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 9. General meeting of the shareholder(s). An annual general meeting of shareholders approving the annual accounts shall be held annually within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Chapter IV.- Management

Art. 10. Manager(s). The Company shall be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) do not need to be shareholder(s) and will be appointed pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders.

The manager(s) is/are appointed and removed ad nutum pursuant to a decision of the general meeting of shareholders, which determines his/their powers, compensation and duration of his/their mandates reserved the faculty attributed to the board of managers, in case of plurality of managers, to proceed by way of cooptation in order to replace resigning or deceased board shareholders. The managers shall hold office until their successors are appointed.

Art. 11. Procedure. The sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers shall meet in Luxembourg as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager. The sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers shall meet at least annually in Luxembourg. In case of plurality of managers, the board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not

need to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least fourteen (14) working days in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers. No such notice is required if all the managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have full knowledge of the agenda of the meeting.

In case of plurality of managers, the board of managers' meeting may exceptionally be held by means of telephone conference or videoconference. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

In case of plurality of managers, any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by email another manager as his proxy. In case there is only one manager present at the board meeting, this manager is allowed to appoint a secretary, who needs not to be manager, in order to assist him by holding the board meeting. Votes may also be cast in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by email.

In case of plurality of managers, the board of managers can validly deliberate and act only if the majority of the managers are present or represented. Decisions shall be taken by majority vote of the managers present or represented at such meeting.

In case of plurality of managers, resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.

In case of plurality of managers, the minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 12. Power of the manager(s). All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company object.

To the extent permitted by the Law, the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine the agent's responsibilities and remunerations (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The agent so appointed shall in any case be revocable ad nutum.

Art. 13. Representation. The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers or the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the sole manager or, in case of plurality of managers, by the board of managers.

Art. 14. Liability of the manager(s). In the execution of his/their mandate, the manager(s) is/are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agent(s) of the Company, he/they is/are responsible for the correct performance of his/their duties.

Chapter V.- Financial year, adoption of accounts, distribution of profits

Art. 15. Financial year. The Company's year starts on the 1st of August and ends on the 31st July of the following year.

Art. 16. Adoption of accounts. The annual General Meeting shall be presented with reports by the sole manager, or in case of plurality of managers, by the Board of Managers, and shall consider and, if it thinks fit, adopt the balance sheet and profit and loss account.

After adoption of the balance sheet and profit and loss account, the Annual General Meeting may by separate vote discharge the manager, or in case of plurality of managers, the managers, from any and all liability to the Company in respect of any loss or damages arising out for or in connection with any acts or omissions by or on the part of the manager, or in case of plurality of managers, by or on the part of the managers, made or done in good faith and without gross negligence. A discharge shall not be valid should the balance sheet contain any omission or any false or misleading information distorting the real state of affairs of the Company or record the execution of acts not specified in these Articles unless they have been specifically indicated in the convening notice.

Article 17 Legal reserve. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

Art. 18. Distribution of profits. The balance may be distributed to the sole shareholder or in case of plurality of shareholders to the shareholders upon decision of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders of the general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter.

The sole shareholder or in case of plurality of shareholders the general meeting of shareholders may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the sole manager or in case of plurality of managers by the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

The share premium account may be distributed to the shareholder(s) upon decision of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by a resolution of the general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The sole shareholder or in case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the sole manager or as the case may be by the board of managers and may be paid at such places and times as may be determined by the manager or as the case may be the board of managers. The manager or as the case may be the board of manager may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

An amount equal to 0.25% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their shares regardless of class, then the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J shares, then if no Class J shares are in existence, Class I shares and in such continuation until only class A shares are in existence).

The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the significant creditors of the Company are not threatened.

Chapter VI.- Dissolution and liquidation

Art. 19. Dissolution of the company. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

The power to amend the Articles, if so justified by the needs of the liquidation, remains with the general meeting of the shareholders.

The power of the manager(s) will come to an end by the nomination of the liquidator(s).

The net liquidation proceeds shall be distributed by the liquidator(s) to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders, in proportion to their shareholding in the Company.

After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed in case of plurality of shareholders, to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions.

Chapter VII.- General

Art. 20. Amendments to the articles of incorporation. The present Articles may be amended from time to time by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a general meeting of shareholders, under the quorum and majority requirements provided for by Law.

Art. 21. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately two thousand euro.

The share capital is valued at 132,103.49 EUR.

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the chairman brought the meeting to a close at 05.45 p.m..

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the persons appearing, all of whom known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille huit, le seize octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire, de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Knightsbridge Luxembourg S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 17, boulevard Prince Henri, R.C.S. Luxembourg section B numéro 140530, ci-après dénommée "la Société" constituée suivant acte reçu par-devant le prédit notaire, en date du 18 juillet 2008, publié au Mémorial C, sous le numéro 2030 du 21 août 2008, modifié par un acte reçu par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, du 13 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 8 octobre 2008 sous le numéro 2459 et modifié par un acte reçu par-devant Maître Paul Decker, prénommé, du 13 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 8 octobre 2008 sous le numéro 2459.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 17.15 heures sous la présidence de Monsieur Dennis Bosje, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg, 17, boulevard Prince Henri.

Le président nomme comme secrétaire Maître Cyrille Teres, avocat, demeurant à L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Esbelta De Freitas, avocate, demeurant à L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse.

Ces trois personnes forment le bureau de l'assemblée.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi formé, dresse la liste de présence qui, après avoir été signée par les représentants autorisés des actionnaires, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au procès-verbal.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Conformément à la liste de présence, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de USD 179.991,- (cent soixante dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-onze US dollars) sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points mentionnés à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu des convocations préalables.

II. La présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

Ordre du jour:

1. Transformation de la société en société à responsabilité limitée;
2. Révocation des administrateurs et du commissaire aux comptes et pleine décharge à accorder;
3. Nomination statutaire;
4. Modification des statuts de la Société aux fins de les rendre conformes à la nouvelle forme de la Société;
5. Divers.

L'assemblée des actionnaires se considérant comme dûment constituée et convoquée, a pris par vote unanime les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transformer la Société en une société à responsabilité limitée.

Seconde résolution

L'assemblée générale décide de révoquer le mandat de l'administrateur Monsieur Dennis Bosje ainsi que le mandat du commissaire aux comptes Madame Valérie Fisson.

Décharge pleine et entière est donnée à Monsieur Dennis Bosje pour l'exécution de son mandat d'administrateur de la Société pour la période ayant commencée avec sa nomination jusqu'à la date du présent acte.

Décharge pleine et entière est donnée au commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat de commissaire aux comptes de la Société pour la période ayant commence avec sa nomination jusqu'à la date du présent acte.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Dennis Bosje en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier les statuts de la Société aux fins de les rendre conformes à la nouvelle forme de la Société tel que modifiée par les résolutions précédentes. En conséquence, les statuts sont libellés comme suit:

Chapitre I.- Forme, dénomination, siège social, objet, durée

Art. 1^{er}. Forme, dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, (ci-après la "Loi") et par les présents statuts (ci-après les "Statuts").

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. La Société peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite notamment, de cession de parts sociales ou d'émission de parts nouvelles.

La Société existe sous la dénomination de Knightsbridge Luxembourg S.à r.l..

Art. 2. Siège social. La Société a son siège social dans la Ville de Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

Il peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants par le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance, ou par toute société ou personne à qui le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a confié la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet social. La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers, qui sont indispensables à la réalisation de son objet social.

La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés ou non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilier, immobilier, commercial, industriel ou financier, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification des Statuts.

Chapitre II.- Capital, parts sociales

Art. 5. Capital social.

Définitions:

Montant disponible signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) dans la mesure où les associés auraient eu droit aux distributions de dividendes conformément à l'article 17 des statuts, augmenté par (i) toute réserve librement distribuable et (ii) selon les cas par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la catégorie de parts sociales devant être annulée mais réduit par (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui devraient être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts, chaque fois que cela est prévu par ces comptes intermédiaires afférents (pour éviter tout doute sans double calcul) de sorte à ce que:

$$MD = (PN + P + RC) - (PE + RL)$$

Où:

MD= Montant disponible

PN= Profits nets (incluant les profits reportés)

P= Toute réserves librement distribuables

RC=Montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la catégorie des parts sociales devant être annulée

PE= Pertes (incluant les pertes reportées)

RL = sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des statuts de la Société

Comptes intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société tel qu'ils figurent à la date concernée dudit compte intérimaire

Date des comptes intérimaires signifie la date qui n'est pas inférieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation des catégories de parts sociales concernées

Le capital social émis de la Société est fixé à USD 179.991,- (cent soixante dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-onze Dollars US) divisé comme suit:

0 (zéro) parts sociales de la catégorie A,

19.999 (dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales de la catégorie B,

19.999 (dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales de la catégorie C,

19.999 (dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales de la catégorie D,

19.999 (dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales de la catégorie E,

19.999 (dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales de la catégorie F,

19.999 (dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales de la catégorie G,

19.999 (dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales de la catégorie H,

19.999 (dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales de la catégorie I, et

19.999 (dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales de la catégorie J,

chacune des parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar US (USD 1,-) confère à son titulaire les mêmes droits et obligations que ceux figurant dans les présents statuts, chacune ayant été entièrement libérée.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés par décision de l'assemblée générale des associés, prise dans les conditions prévues pour la modification des statuts, telles que déterminées dans les présents Statuts.

Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de parts sociales, y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou plusieurs catégories de parts sociales par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette/ces catégorie (s). En cas de rachat et d'annulation de catégories de parts sociales, ces annulations et ces rachats de parts sociales seront faits dans l'ordre alphabétique inversé (débutant avec la catégorie J).

Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une catégorie de parts sociales, les détenteurs des parts sociales concernées auront droit au prorata de leurs participations dans cette catégorie de parts sociales au montant disponible (avec cependant la limite du montant total d'annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de parts sociales des catégories de parts sociales rachetées ou annulées recevront également de la Société un montant égal à la valeur d'annulation pour chaque part sociale détenue dans la catégorie de parts sociales concernée.

La valeur d'annulation de chaque part sociale devra être calculée en divisant le montant total d'annulation par le nombre de parts sociales émises dans cette catégorie de parts sociales devant être rachetées ou annulées.

Le montant total d'annulation des parts sociales sera déterminé par le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants par le conseil de gérance, et approuvé par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés par l'assemblée générale des associés sur la base de comptes intérimaires. Le montant total d'annulation des parts sociales pour chacune des catégories de parts sociales J, I, H, G, F, E, D, C, B, et A correspondra au montant disponible de la catégorie concernée au moment de son annulation sauf si ce montant sera déterminé par l'assemblée générale des associés dans les conditions prévues pour la modification des Statuts, sous la réserve expresse que le montant total d'annulation ne puisse être supérieur au montant disponible.

Dès le rachat ou l'annulation des parts sociales de la catégorie concernée, la valeur d'annulation par part sociale sera due et sera payable par la Société.

Art. 6. Transfert de parts. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas d'associé unique les parts sociales sont librement cessibles à des non-associés. En cas de pluralité d'associés le transfert de parts sociales peut-être effectué envers des non-associés à condition que ce transfert respecte les règles de l'article 189 de la Loi, c'est à dire qu'il a été autorisé au préalable par l'assemblée générale représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social.

Le transfert de parts sociales ne sera opposable à la Société ou aux tiers que suite à la notification à la Société ou l'acceptation par la Société telles que prévue par l'article 1690 du code civil.

La société pourra acquérir ses propres parts sociales.

Art. 7. Forme des parts sociales - registre des associés. Les parts sociales sont nominatives.

Un registre des parts sociales sera détenu au siège social de la Société conformément à la Loi et pourra être examiné par tout associé qui le demande.

La propriété des parts nominatives résultera de l'inscription dans le registre des parts sociales.

Chapitre III.- Associé(s)

Art. 8. Pouvoirs et droits de votes. Toute assemblée d'associés de la Société valablement constituée représentera l'ensemble des associés de la Société. Elle aura le pouvoir de ratifier tous les actes en relation avec les opérations de la Société.

Sauf exception légale, les décisions des assemblées des associés valablement convoquées seront prises à la majorité simple des associés présents et votants.

Le capital social et les autres dispositions de ces Statuts pourront être modifiés à tout moment par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés et s'ils précisent qu'ils ont tous été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ou publication préalable.

Chaque part sociale donne droit à une voix au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par part sociale; dans l'hypothèse où une part sociale est détenue par plusieurs personnes, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme le seul propriétaire de cette part sociale vis-à-vis de la Société.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et des bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales en circulation. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, celui-ci exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

Les décisions de l'associé unique sont établies sous la forme de minutes ou dressées par écrit.

De plus, les contrats passés entre l'associé unique et la société représentée par l'associé unique, seront établies sous la forme de minutes ou dressées par écrit. Cependant, cette dernière hypothèse n'est pas applicable aux opérations courantes passées à des conditions normales.

Art. 9. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale annuelle des associés se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra dans les six mois de la clôture de l'exercice social au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Chapitre IV.- Management

Art. 10. Gérant(s). La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'a/n'ont pas besoin d'être des associés et sera/seront nommé(s) par résolution de l'assemblée générale des associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et révoqué(s) ad nutum par une décision de l'assemblée des associés, qui détermine également ses/leurs pouvoirs, rémunération ainsi que la durée de leur mandat, sous réserve du pouvoir accordé au conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants, de procéder par cooptation au remplacement des gérants démissionnaires ou décédés. Les gérants sont maintenus en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

Art. 11. Procédure. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance se réunira à Luxembourg aussi souvent que l'intérêt de la Société le requière ou sur convocation par un gérant. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance se réunira au moins une fois par an à Luxembourg. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra choisir en son sein un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

En cas de pluralité de gérants, tout gérant doit être convoqué par une convocation écrite au moins quatorze (14) jours avant la tenue du conseil de gérance, à moins qu'un délai de convocation plus bref ne soit imposé par le caractère d'urgence des affaires en cause, lequel sera dans ce cas décrit dans la convocation. Il peut être passé outre cette convocation avec l'accord écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme, par télex ou par e-mail de chaque gérant. Aucune convocation spéciale n'est requise pour les réunions se tenant à une date, à une heure et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement prise par le conseil de gérance. Une telle convocation n'est pas requise si tous les gérants sont présents ou représentés lors de la réunion et qu'ils constatent qu'ils ont été bien informés et qu'ils ont pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra se tenir exceptionnellement par voie de téléconférence ou vidéoconférence. La participation à une réunion par ces moyens sera équivalente à une participation en personne.

En cas de pluralité de gérants, tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax ou par e-mail un autre gérant. Pour le cas où un seul gérant serait présent à une réunion du conseil de gérance, ce gérant est autorisé à nommer un secrétaire, qui peut ne pas être un gérant, pour l'assister dans la tenue

de la réunion du conseil de gérance. Les votes peuvent également être exprimés par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou par e-mail.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions seront prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants ont les mêmes effets que les résolutions votées lors d'une réunion du conseil de gérance. De telles signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies de la même résolution et peuvent être prouvées par des lettres ou des téléfax.

En cas de pluralité de gérants, les minutes de chacune des réunions du conseil de gérance doivent être signées par le Président ou en son absence par le Président intérimaire qui préside une telle réunion. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le Secrétaire ou par deux gérants.

Art. 12. Pouvoirs du/des gérant(s). Tous les pouvoirs que la Loi ou les présents Statuts ne réservent pas expressément à la décision des associés, relèvent de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes et effectuer les opérations conformément à l'objet social.

Dans les limites permises par la Loi, le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (si c'est le cas), la durée de la représentation et toute autre condition appropriée de la fonction d'agent.

L'agent nommé sera dans tous les cas révocable ad nutum.

Art. 13. Représentation. La Société est engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance ou la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance.

Art. 14. Responsabilité du/des gérant(s). Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société. Simple(s) mandataire(s), il (s) n'est/ne sont responsable(s) que de l'exécution de son/leur mandat.

Chapitre V.- Année sociale, adoption des états financiers, affectation

Art. 15. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} août et se termine le 31 juillet de l'année suivante.

Art. 16. Adoption des états financiers. Chaque année, lors de l'assemblée générale annuelle, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, présentera à l'assemblée pour adoption les états financiers concernant l'exercice fiscal précédent et l'assemblée examinera et, si elle le juge bon, adoptera les états financiers.

Après adoption des états financiers, l'assemblée générale annuelle se prononcera, par vote séparé, sur la décharge à donner au gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, aux gérants, pour tout engagement de la Société, résultant de ou relatif à toute perte ou dommage résultant de ou en connexion avec des actes ou omissions faits par le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par les gérants et les responsables, effectués de bonne foi, sans négligence grave. Une décharge ne sera pas valable si le bilan contient une omission ou une information fautive ou erronée sur l'état réel des affaires de la Société ou reproduit l'exécution d'actes non permis par les présents statuts à moins qu'ils n'aient été expressément spécifiés dans l'avis de convocation.

Art. 17. Réserve légale. Cinq pourcent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être requise dès que le montant de la réserve légale s'élèvera à dix pourcent (10%) du capital social émis de la Société.

Art. 18. Affectation des bénéfices annuels. Le solde peut être distribué à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, aux associés, par une décision de l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés par l'assemblée générale des associés suivant les provisions ci-dessous.

L'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, les associés peuvent décider de distribuer et de payer des dividendes intérimaires sur base des comptes préparés par le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, en montrant qu'il y a des fonds suffisants pour la distribution, étant entendu que le montant devant être distribué ne peut pas dépasser les profits réalisés depuis la fin de la dernière année comptable augmenté des profits reportés ainsi que les réserves distribuables et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes devant être mis en réserve, conformément à la Loi et suivant les provisions ci-dessous.

La prime d'émission peut être distribuée à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, aux associés suivant une décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés par l'assemblée générale des associés suivant les conditions ci-dessous. L'associé unique ou en cas de pluralité d'associés l'assemblée générale des associés peut décider d'allouer les montants de la prime d'émission à la réserve légale.

Les dividendes distribués peuvent être payés dans la devise, le lieu et la date décidée par le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants par le conseil de gérance. Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance

peut déterminer un taux de change final applicable à la conversion des dividendes dans la devise du paiement. Un dividende distribué mais non payé sur une part sociale pendant cinq ans ne peut pas après être réclamés par l'associé, devrait être confisqué à l'associé et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes distribués mais non réclamés qui sont détenus par la société pour compte des associés.

En cas de dividende distribué, un tel dividende sera alloué et payé comme suit:

un montant égal à 0,25% de la valeur nominale de chaque part sociale sera réparti de manière égalitaire à tous les associés au prorata des parts sociales détenues et ce, indifféremment de leur catégorie. Par la suite, le solde du montant total distribué sera alloué dans son entièreté aux détenteurs des dernières catégories de parts sociales dans l'ordre alphabétique inversé (c'est-à-dire en premier les parts sociales de la catégorie J, ensuite si aucune part sociale existe dans cette catégorie, les parts de la catégorie I, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus que des parts sociales de la catégorie A qui existent).

Le paiement sera effectué après que la Société aura obtenu la garantie que les droits des créanciers importants de la Société ne sont pas menacés.

Chapitre VI.- Dissolution, liquidation

Art. 19. Dissolution de la société. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée des associés qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

Le pouvoir de modifier les Statuts, si nécessaire pour les besoins de la liquidation, reste une prérogative de l'assemblée générale des associés.

Les pouvoirs du/des gérant(s) cessera/cesseront par la nomination du(es) liquidateur(s).

Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, les produits nets de liquidation seront répartis, à l'associé unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, entre tous les actionnaires de manière à permettre de manière globale une répartition ayant le même résultat économique que les règles de distribution fixées pour les distributions de dividendes.

Chapitre VII.- Dispositions générales

Art. 20. Modification des statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés, périodiquement par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par une assemblée générale des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.

Art. 21. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Frais

Le montant des frais, rémunération et charges, incombant à la société en raison de la présente assemblée, est estimé approximativement à la somme de deux mille euros.

Le capital social est évalué à 132.103,49.- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant à parler, le président met fin à la séance à 18.45 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: BOSJE - TERES - DE FREITAS - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 octobre 2008. Relation GRE/2008/4261. - Reçu Douze euros, 12,-€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 novembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008138087/231/646.

(080161705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

**Albega S.A., Société Anonyme,
(anc. Eri-Mat).**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 91.961.

L'an deux mille huit, le vingt-deux juillet.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ERI-MAT», ayant son siège social à L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 91.961, constituée suivant acte reçu par Maître Martine DECKER, alors notaire de résidence à Wiltz, le 27 janvier 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 337 du 28 mars 2003, modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné le 7 novembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 740 du 27 mars 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jeannot MOUSEL, employé privé, demeurant à Belvaux, qui occupe également la fonction de scrutateur.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Davide BOSCARINO, dirigeant d'entreprise, demeurant à Flémalle (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

II.- Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour. L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Changement de la dénomination de la société.
- 2.- Changement de l'objet social de la société.
- 3.- Démission du conseil d'administration.
- 4.- Nomination d'un nouveau conseil d'administration.
- 5.- Autorisation du conseil d'administration de nommer un administrateur-délégué.
- 6.- Changement du droit de disposition.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société de «ERI-MAT» en «ALBEGA S.A.» et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de 'ALBEGA S.A.' ».

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société en celui d'une entreprise de maçonnerie et de béton, construction et réalisation du gros oeuvre et modification de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet l'entreprise de maçonnerie et de béton, la construction et la réalisation du gros oeuvre de maisons individuelles, le terrassement et l'exécution de travaux de rejointoiement.

En général, la société peut faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser l'extension et le développement.»

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission de tous les membres du conseil d'administration à savoir Monsieur André DUCHE-NE, Monsieur Roger GERARD et Monsieur Mathias LAMBERT, le dernier cité en ses qualités de membre du conseil, de président du conseil et d'administrateur-délégué, et leur donne pleine et entière décharge pour exécution de leurs mandats.

Quatrième résolution

L'assemblée nomme comme nouveaux membres du conseil d'administration pour une durée de six ans:

- Monsieur Claudio BOSCARINO, dirigeant d'entreprise, né à Grotte (Italie), le 5 novembre 1973, demeurant à B-4100 Seraing, 10, Voisinage de la Tour (Belgique);
- Monsieur Salvatore BOSCARINO, dirigeant d'entreprise, né à Hénin-Beaumont (France), le 23 juillet 1971, demeurant à B-4121 Neupré, 26, avenue des Perdrix (Belgique);
- Monsieur Domenico BOSCARINO, dirigeant d'entreprise, né à Grotte (Italie), le 23 octobre 1972, demeurant à B-4100 Seraing, 8, Voisinage de la Tour (Belgique);
- Monsieur Davide BOSCARINO, dirigeant d'entreprise, né à Grotte (Italie), le 19 juillet 1975, demeurant à B-4400 Flémalle, 465, rue Harkay (Belgique).

Cinquième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration de nommer Monsieur Claudio BOSCARINO comme administrateur-délégué. Sixième résolution

L'assemblée générale décide que la société est dorénavant engagée vis-à-vis des tiers et en toutes circonstances par la signature isolée de l'administrateur-délégué.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Mousel, Boscarino, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 29 juillet 2008. LAC/2008/31593. — Reçu douze euros € 12.-.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 octobre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008138088/202/85.

(080161734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Performance Invest Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 36.886.

L'an deux mil huit, le vingt octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding, PERFORMANCE INVEST S.A., établie et ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B36 886, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 avril 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 380 du 11 octobre 1991. Les statuts ont été modifiés par acte tenu sous seing privé (conversion en euro) en date du 31 août 2001, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 159 du 30 janvier 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Muriel TRAP, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Isabel DIAS, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Madame le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que cent quatre-vingts (180) actions sur les cent quatre-vingts (180) actions sans valeur nominale, représentant cent pourcent (100%) du capital social de deux cent vingt-trois mille deux cents euros (223.200,- EUR), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

Ladite liste de présence signé « ne varietur », portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec le procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires ci-avant mentionnée, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1) Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;

2) Changement de la dénomination de la société de "PERFORMANCE INVEST S.A." en "PERFORMANCE INVEST Spf S.A.";

3) Transformation d'une société anonyme holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) de sorte que l'objet social de la société aura désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe, des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.»;

4) Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'assemblée Générale décide de changer la dénomination de la société de «PERFORMANCE INVEST S.A.» en «PERFORMANCE INVEST Spf S.A.».

En conséquence l'article 1^{er} de statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme de gestion de patrimoine familial sous la dénomination de PERFORMANCE INVEST Spf S.A.»

Troisième résolution

L'assemblée Générale décide de procéder à la transformation de la société de son statut actuel de holding 1929 en société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) de sorte que l'objet social de la société aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe, des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ mille euros (EUR 1.000.-)

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Petit, M. Trap, I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 octobre 2008. LAC/2008/43191. - Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008138084/5770/89.

(080161431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Vidimus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 87.051.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le dix octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Pascal MELCHIOR, dirigeant de société, demeurant à F-57640 Vigy, 22 les Hauts de Vigy, (France).

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "VIDIMUS S.A.", (ci-après la "Société"), avec siège social à L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 87.051, a été constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1047 du 9 juillet 2002.

b) Que le capital social de la Société est fixé à un montant de trente-deux mille euros (32.000,- EUR), représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

c) Que le comparant, est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la Société.

d) Que l'activité de la Société ayant cessé et que le comparant prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e) Que le comparant, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société.

f) Qu'en cette qualité, il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la Société et avoir transféré tous les actifs à son profit.

g) Que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

h) Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

i) Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

j) Qu'il n'a jamais été procédé à la création matérielle de titres au porteur de la Société et qu'il n'existe pas de registre des actionnaires.

k) Que les livres et documents de la Société, dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros et la partie comparante, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MELCHIOR - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 octobre 2008. Relation GRE72008/4169. - Reçu douze euros, 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 octobre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008138080/231/47.

(080161859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

**AAC Capital 2002 Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée,
(anc. AAC Capital I Lux Sàrl).**

Capital social: EUR 16.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 138.695.

In the year two thousand eight, on the twenty second day of July.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

AAC Capital NEBO Fund I LP, a company incorporated under the laws of Scotland, having its registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, registered with registrar of companies for Scotland, under number SL6521,

here represented by Vanessa Schmitt, avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Guernsey, on 17 July 2008.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I.- AAC Capital NEBO Fund I LP is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of AAC Capital I Lux S.à.r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on May 9, 2008, registered with the Luxembourg Register of Commerce n° 1464 dated June 13, 2008 (the Company). The articles of association have not been modified since.

II.- The Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

III.- That the agenda is worded as follows:

1) Change of the Company's name into AAC Capital 2002 Lux S.à.r.l.

2) Conversion of the twelve thousand five hundred (12,500) existing shares of the Company, with a par value of one euro (EUR 1) each, issued on May 9, 2008 to the Sole Shareholder of the Company, into ordinary shares of the Company, so that the share capital of the Company in an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, with a par value of one euro (EUR 1) each.

3) Increase of the share capital of the Company from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five euro) by an amount of EUR 3,500 (three thousand five hundred euro), so as to bring the share capital of the Company to EUR 16,000 (sixteen thousand euro), by way of the creation and issue of (i) five hundred (500) class A "tracker" shares, (ii) five hundred (500) class B "tracker" shares, (iii) five hundred (500) class C "tracker" shares, (iv) five hundred (500) class D "tracker" shares, (v) five hundred (500) class E "tracker" shares, (vi) five hundred (500) class F "tracker" shares and (vii) five hundred (500) class G "tracker" shares with a par value of one euro each (EUR 1), by way of a contribution in cash.

4) Subscription to the increase specified under item 3. above, and payment of the consideration for the capital increase;

5) Amendment of the articles 1, 5.1 and 15.2 of the articles of association of the Company (the Articles);

6) Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any lawyer or employee of Loyens & Loeff to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the relevant registers of the Company.

7) Miscellaneous.

IV.- That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name into AAC Capital 2002 Lux S.à.r.l. and to subsequently amend article 1 of the Articles which shall henceforth read as follows:

" Art. 1. Name

The name of the company is "AAC Capital 2002 Lux SARL" (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles)."

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the twelve thousand five hundred (12,500) existing shares of the Company, with a par value of one euro (EUR 1) each, issued on May 9, 2008 to the Sole Shareholder of the Company, into ordinary shares of the Company, so that the share capital of the Company in an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, with a par value of one euro (EUR 1) each.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) by an amount of EUR 3,500 (three thousand five hundred euro), so as to bring the share capital of the Company to EUR 16,000 (sixteen thousand euro), by way of the creation and issue of (i) five hundred (500) class A "tracker" shares, (ii) five hundred (500) class B "tracker" shares, (iii) five hundred (500) class C "tracker" shares, (iv) five hundred (500) class D "tracker" shares, (v) five hundred (500) class E "tracker" shares, (vi) five hundred (500) class F "tracker" shares and (vii) five hundred (500) class G "tracker" shares, with a par value of one euro each (EUR 1), by way of a contribution in cash.

Subscription

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe for the (i) five hundred (500) class A "tracker" shares of the Company, (ii) five hundred (500) class B "tracker" shares of the Company, (iii) five hundred (500) class C "tracker" shares of the Company, (iv) five hundred (500) class D "tracker" shares of the Company, (v) five hundred (500) class E "tracker" shares of the Company, (vi) five hundred (500) class F "tracker" shares of the Company and (vii) five hundred (500) class G "tracker" shares of the Company .

Payment

All the (i) five hundred (500) class A "tracker" shares of the Company, (ii) five hundred (500) class B "tracker" shares of the Company, (iii) five hundred (500) class C "tracker" shares of the Company, (iv) five hundred (500) class D "tracker" shares of the Company, (v) five hundred (500) class E "tracker" shares of the Company, (vi) five hundred (500) class F "tracker" shares of the Company and (vii) five hundred (500) class G "tracker" shares of the Company have been fully paid-up by way of a contribution in cash of an amount of three thousand five hundred euro (EUR 3,500) which shall be fully allocated to the Company's share capital.

The amount of three thousand five hundred euro (EUR 3,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above resolution, so that it reads henceforth as follows:

" Art. 5. Capital

5.1. The share capital is set at sixteen thousand euro (EUR 16,000), represented by sixteen thousand (16,000) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each (collectively and irrespectively of their class, the Shares, and individually and irrespectively of their class, a Share), divided into (i) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (collectively, the Ordinary Shares and individually, an Ordinary Share), (ii) five hundred (500) class A "tracker" shares (collectively, the Class A Shares and individually, a Class A Share), (iii) five hundred (500) class B "tracker" shares (collectively, the Class B Shares and individually, a Class B Share), (iv) five hundred (500) class C "tracker" shares (collectively, the Class C Shares and individually, a Class C Share), (v) five hundred (500) class D "tracker" shares (collectively, the Class D Shares and individually, a Class D Share), (vi) five hundred (500) class E "tracker" shares (collectively, the Class E Shares and individually, a Class E Share), (vii) five hundred (500) class F "tracker" shares (collectively, the Class F Shares and individually, a Class F Share) and (viii) five hundred (500) class G "tracker" shares (collectively, the Class G Shares and individually, a Class G Share)

The Company may also create and issue additional (i) Class A Shares, (ii) Class B Shares, (iii) Class C Shares, (iv) Class D Shares, (v) Class E Shares, (vi) Class F Shares and (vii) Class G Shares, having a nominal value of one euro (EUR 1) each (collectively, the Tracker Shares, and individually, a Tracker Share), that will track the performance and returns of the underlying assets that they will track.

Thus each class of tracker shares will be allocated to a specific investment and will entitle to the Net Result of such Investment as set out in article 15.2 of these Articles.

The Class A Shares track the performance and returns of the Company's indirect investment in the share capital of Inalfa Roof Systems Holding N.V.

The Class B Shares track the performance and returns of the Company's indirect investment in the share capital of Welna Holding B.V.

The Class C Shares track the performance and returns of the Company's indirect investment in the share capital of Helvoet Holding B.V.

The Class D Shares track the performance and returns of the Company's indirect investment in the share capital of Oililly Holding B.V.

The Class E Shares track the performance and returns of the Company's indirect investment in the share capital of Roving Dynamics A/S.

The Class F Shares track the performance and returns of the Company's indirect investment in the share capital of Champion Europe SpA.

The Class G Shares track the performance and returns of the Company's indirect investment in the share capital of Biovitrum AB.

The Company may also create and issue tracker shares of new class to be defined. Any issue of a new class of shares will have to be approved by the sole shareholder or by the majority of shareholders representing the three quarter of the share capital in accordance with article 11.2 (vii).

The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders. Each Share entitles its holder to one vote."

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 15.2 of the Articles which shall henceforth read as follows:

"15.2 After the allocation of any profits to the above statutory reserve account and subject to any mandatory provisions of the Law, all further profits shall be distributed and paid as follows:

(i) the holders of the Shares of each class shall, pro rata the capital invested by each of them in respect of their Shares (nominal value and, as the case may be, share premium), be entitled to a dividend equal to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the assets acquired with the proceeds of the subscription for the Shares of such class (the Investment Income), minus (ii) any costs directly related to such investment (the Investment Costs), items (i) and (ii) to be determined by the Board of Managers;

(ii) for the avoidance of any doubt, the holders of the Class A shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class A shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its indirect investment in the share capital of Inalfa Roof Systems Holding N.V. (the "Class A Investment Net Income"), minus (ii) any costs directly related to the Class A Investment Net Income, as (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, by the board of managers of the Company;

(iii) for the avoidance of any doubt, the holders of the Class B shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class B shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its indirect investment in the share capital of Welna Holding B.V. (the "Class B Investment Net Income"), minus (ii) any costs directly related to the Class B Investment Net Income, as (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, by the board of managers of the Company;

(iv) for the avoidance of any doubt, the holders of the Class C shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class C shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its indirect investment in the share capital of Helvoet Holding B.V. (the "Class C Investment Net Income"), minus (ii) any costs directly related to the Class C Investment Net Income, as (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, by the board of managers of the Company;

(v) for the avoidance of any doubt, the holders of the Class D shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class D shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its indirect investment in the share capital of Oililly Holding B.V. (the "Class D Investment Net Income"), minus (ii) any costs directly related to the Class D Investment Net Income, as (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, by the board of managers of the Company;

(vi) for the avoidance of any doubt, the holders of the Class E shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class E shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its indirect investment in the share capital of Roving Dynamics A/S. (the "Class E Investment Net Income"), minus (ii) any costs directly related to the Class E Investment Net Income, as (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, by the board of managers of the Company;

(vii) for the avoidance of any doubt, the holders of the Class F shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class F shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the

Company in connection with its indirect investment in the share capital of Champion Europe SpA. (the "Class F Investment Net Income"), minus (ii) any costs directly related to the Class F Investment Net Income, as (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, by the board of managers of the Company;

(viii) for the avoidance of any doubt, the holders of the Class G shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class G shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its indirect investment in the share capital of Biovitrum AB. (the "Class G Investment Net Income"), minus (ii) any costs directly related to the Class G Investment Net Income, as (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, by the board of managers of the Company;

(ix) a dividend in connection with tracker shares of one or more classes will only be paid to these shares if the whole net distributable benefits exceed the amount of the envisaged benefits distribution.

(x) In so far as an Investment Net Income on one or several share classes will be observed, the general meeting of Shareholders will have the power to decide by the three quarter vote majority of the distribution of this or these Investment Net Income(s) while privileging one or another share class, within the limits of the Investment Net income available for such share class. For the avoidance of doubt, if the aggregate distributable profit is minored by the negative net result on an specified investment, the general meeting of Shareholders will be entitled to decide upon the allocation of this loss upon the positive Net Investment Income of one or more share classes rather than one or several share classes, without allocating to the pro rata of the real net results for each share class, always within the limits of the positive net available results.

(xi) The general meeting of the Shareholders has discretionary power to dispose of the surplus, if any. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward."

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the books and registers of the Company, in order to reflect the above changes with power and authority to any lawyer or employee of Loyens & Loeff to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the relevant books registers of the Company.

Costs - Declaration

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 1,000.- (one thousand euro).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, such person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-deuxième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

AAC Capital NEBO Fund I LP, une société de droit écossais, ayant son siège social au 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, immatriculée auprès du Registre des Sociétés d'Ecosse, sous le numéro SL6521,

ici représentée par Vanessa Schmitt, avocat, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey, le 17 juillet 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. AAC Capital NEBO Fund I LP est l'associé unique (l'Associé Unique) de AAC Capital I Lux S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en date du 9 mai 2008, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg n°1464 daté du 13 juin 2008 (la Société). Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

III. L'ordre du jour est libellé comme suit:

1) Modification de la dénomination sociale de la Société en AAC Capital 2002 Lux S.à.r.l.

2) Conversion des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes de la Société, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, émises le 9 mai 2008 à l'Associé Unique de la Société, en parts sociales ordinaires de la Société, afin que le capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) soit représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

3) Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) d'un montant de EUR 3.500 (trois mille cinq cent euros), afin de porter le capital social de la Société à EUR 16.000 (seize mille euros) par la création et l'émission de (i) cinq cents (500) parts sociales de classe A "tracker", (ii) cinq cents (500) parts sociales de classe B "tracker", (iii) cinq cents (500) parts sociales de classe C "tracker", (iv) cinq cents (500) parts sociales de classe D "tracker", (v) cinq cents (500) parts sociales de classe E "tracker", (vi) cinq cents (500) parts sociales de classe F "tracker" et (vii) cinq cents (500) parts sociales de classe G "tracker", d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, par apport en numéraire.

4) Souscription à l'augmentation susmentionnée au point 3) et paiement de la contrepartie pour l'augmentation du capital ;

5) Modification des articles 1, 5.1 et 15.2 des statuts de la Société (les Statuts) ;

6) Modification des livres et registres de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec le pouvoir et l'autorité pour tout avocat ou employé de Loyens & Loeff de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans les registres concernés de la Société.

7) Divers.

IV. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société en AAC Capital 2002 Lux S.à.r.l. et de subséquemment modifier l'article 1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" Art. 1^{er} . Dénomination

Le nom de la société est "AAC Capital 2002 Lux SARL" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts)."

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de convertir les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes de la Société, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, émises le 9 mai 2008 à l'Associé Unique de la Société, en parts sociales ordinaires de la Société, afin que le capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) soit représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) à concurrence d'un montant de EUR 3.500 (trois mille cinq cents euros), afin de porter le capital social de la Société à EUR 16.000 (seize mille euros) par la création et l'émission de (i) cinq cents (500) parts sociales de classe A "tracker", (ii) cinq cents (500) parts sociales de classe B "tracker", (iii) cinq cents (500) parts sociales de classe C "tracker", (iv) cinq cents (500) parts sociales de classe D "tracker", (v) cinq cents (500) parts sociales de classe E "tracker", (vi) cinq cents (500) parts sociales de classe F "tracker" et (vii) cinq cents (500) parts sociales de classe G "tracker", d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, par apport en numéraire.

Souscription

L'Associé Unique, représenté tel qu'indiqué ci-dessus, déclare souscrire les (i) cinq cents (500) parts sociales de classe A "tracker" de la Société, (ii) cinq cents (500) parts sociales de classe B "tracker" de la Société, (iii) cinq cents (500) parts sociales de classe C "tracker" de la Société, (iv) cinq cents (500) parts sociales de classe D "tracker" de la Société, (v) cinq cents (500) parts sociales de classe E "tracker" de la Société, (vi) cinq cents (500) parts sociales de classe F "tracker" de la Société et (vii) cinq cents (500) parts sociales de classe G "tracker" de la Société.

Libération

Les (i) cinq cents (500) parts sociales de classe A "tracker" de la Société, (ii) cinq cents (500) parts sociales de classe B "tracker" de la Société, (iii) cinq cents (500) parts sociales de classe C "tracker" de la Société, (iv) cinq cents (500) parts sociales de classe D "tracker" de la Société, (v) cinq cents (500) parts sociales de classe E "tracker" de la Société, (vi) cinq cents (500) parts sociales de classe F "tracker" de la Société et (vii) cinq cents (500) parts sociales de classe G "tracker" de la Société, ont été entièrement payées et libérées par un apport en numéraire d'un montant de trois mille cinq cent euros (EUR 3.500).

Le montant de trois mille cinq cent euros (EUR 3.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les changements ci-dessus, pour qu'il ait désormais la teneur suivante :

" Art. 5. Capital

5.1. Le capital social est fixé à seize mille euros (EUR 16.000) représenté par seize mille (16.000) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (collectivement et sans tenir compte de leur classe, les Parts Sociales, et individuellement et sans tenir compte de leur classe, une Part Sociale), divisées en (i) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (en cas de pluralité les Parts Sociales Ordinaires et individuellement, une Part Sociale Ordinaire), (ii) cinq cents (500) parts sociales de classe A traçantes (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe A et individuellement, une Part Sociale de Classe A), (iii) cinq cents (500) parts sociales de classe B traçantes (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe B et individuellement, une Part Sociale de Classe B), (iv) cinq cents (500) parts sociales de classe C traçantes (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe C et individuellement, une Part Sociale de Classe C), (v) cinq cents (500) parts sociales de classe D traçantes (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe D et individuellement, une Part Sociale de Classe D), (vi) cinq cents (500) parts sociales de classe E traçantes (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe E et individuellement, une Part Sociale de Classe E), (vii) cinq cents (500) parts sociales de classe F traçantes (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe F et individuellement, une Part Sociale de Classe F) et (viii) cinq cents (500) parts sociales de classe G traçantes (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe G et individuellement, une Part Sociale de Classe G)

La Société peut également créer et émettre (i) des Parts Sociales de Classe A, (ii) des Parts Sociales de Classe B, (iii) des Parts Sociales de Classe C, (iv) des Parts Sociales de Classe D, (v) des Parts Sociales de Classe E, (vi) des Parts Sociales de Classe F et (vii) des Parts Sociales de Classe G, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (collectivement, les Parts Sociales Traçantes, et individuellement, une Part Sociale Traçante), qui traceront la performance et le rendement des actifs sous-jacents qu'elles suivront.

Ainsi, chaque classe (ou chaque catégorie) de parts sociales traçantes sera affectée à un investissement en particulier et donnera droit au Résultat Net de cet Investissement tel que défini à l'article 15.2 des présents statuts.

Les Parts Sociales de Classe A traceront la performance et le rendement de l'investissement indirect de la Société dans le capital social de Inalfa Roof Systems Holding N.V.

Les Parts Sociales de Classe B traceront la performance et le rendement de l'investissement indirect de la Société dans le capital social de Welna Holding B.V.

Les Parts Sociales de Classe C traceront la performance et le rendement de l'investissement indirect de la Société dans le capital social de Helvoet Holding B.V.

Les Parts Sociales de Classe D traceront la performance et le rendement de l'investissement indirect de la Société dans le capital social de Oililly Holding B.V.

Les Parts Sociales de Classe E traceront la performance et le rendement de l'investissement indirect de la Société dans le capital social de Rovsing Dynamics A/C.

Les Parts Sociales de Classe F traceront la performance et le rendement de l'investissement indirect de la Société dans le capital social de Champion Europe SpA.

Les Parts Sociales de Classe G traceront la performance et le rendement de l'investissement indirect de la Société dans le capital social de Biovitrum AB.

La Société peut également créer et émettre des parts sociales traçantes de nouvelle catégorie à définir. Toute émission de nouvelle catégorie de parts devra être approuvée par l'associé unique ou à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social conformément aux dispositions de l'article 11.2 (vii).

Les détenteurs des Parts Sociales seront désignés ensemble les Associés. Chaque Part Sociale donne à son détenteur droit à un vote."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 15.2 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante :

" Art. 15.2. Après affectation des bénéfices à la réserve légale ci-dessus et sous réserve des dispositions de la Loi, tous les bénéfices restants seront distribués et payés comme suit :

(i) les détenteurs des Parts Sociales de chaque classe auront, au pro rata du capital investi par chacun d'eux pour leurs Parts Sociales (valeur nominale et, le cas échéant, prime d'émission), droit à un dividende égal à (i) tous les produits et tout revenu réalisés par la Société (en ce compris, sans limitation, les dividendes, les gains sur capital, les boni de liquidation, les produits d'une vente ou tout autre produit ou revenu, notamment les revenus sur créances rattachées à l'investissement ou aux actifs détenus par l'investissement) sur leur investissement direct dans les avoirs acquis grâce au produit de la souscription aux Parts Sociales de cette classe, moins (ii) tous les coûts directement liés à cet investissement (en ce compris sans limitation, les pertes en capital, les charges financières associées au financement de l'investissement, les honoraires et autres frais directement imputables à l'investissement) , les points (i) et (ii) étant déterminés par le Conseil de Gérance ;

(ii) pour éviter tout doute les détenteurs de Parts Sociales de Classe A au moment d'une telle distribution, au prorata, sur base du capital investi (montant nominal et, le cas échéant, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe A dans la Société relativement à de telles parts sociales, auront le droit à (i) tout bénéfices et revenus (en ce compris, dividendes, plus-value, boni de liquidation, bénéfices de vente et toute autre bénéfice et revenu) obtenu par la Société en relation avec Inalfa Roof Systems Holding N.V. (le "Revenu Net d'Investissement de Classe A"), moins (ii) tout frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe A, tels que (i) et (ii) sont déterminés par le conseil de gérance de la Société ;

(iii) pour éviter tout doute les détenteurs de Parts Sociales de Classe B au moment d'une telle distribution, au prorata, sur base du capital investi (montant nominal et, le cas échéant, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe B dans la Société relativement à de telles parts sociales, auront le droit à (i) tout bénéfices et revenus (en ce compris, dividendes, plus-value, boni de liquidation, bénéfices de vente et toute autre bénéfice et revenu) obtenu par la Société en relation avec Welna Holding B.V. (le "Revenu Net d'Investissement de Classe B"), moins (ii) tout frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe B, tels que (i) et (ii) sont déterminés par le conseil de gérance de la Société ;

(iv) pour éviter tout doute les détenteurs de Parts Sociales de Classe C au moment d'une telle distribution, au prorata, sur base du capital investi (montant nominal et, le cas échéant, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe C dans la Société relativement à de telles parts sociales, auront le droit à (i) tout bénéfices et revenus (en ce compris, dividendes, plus-value, boni de liquidation, bénéfices de vente et toute autre bénéfice et revenu) obtenu par la Société en relation avec Helvoet Holding B.V. (le "Revenu Net d'Investissement de Classe C"), moins (ii) tout frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe C, tels que (i) et (ii) sont déterminés par le conseil de gérance de la Société ;

(v) pour éviter tout doute les détenteurs de Parts Sociales de Classe D au moment d'une telle distribution, au prorata, sur base du capital investi (montant nominal et, le cas échéant, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe D dans la Société relativement à de telles parts sociales, auront le droit à (i) tout bénéfices et revenus (en ce compris, dividendes, plus-value, boni de liquidation, bénéfices de vente et toute autre bénéfice et revenu) obtenu par la Société en relation avec Oililly Holding B.V. (le "Revenu Net d'Investissement de Classe D"), moins (ii) tout frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe D, tels que (i) et (ii) sont déterminés par le conseil de gérance de la Société ;

(vi) pour éviter tout doute les détenteurs de Parts Sociales de Classe E au moment d'une telle distribution, au prorata, sur base du capital investi (montant nominal et, le cas échéant, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe E dans la Société relativement à de telles parts sociales, auront le droit à (i) tout bénéfices et revenus (en ce compris, dividendes, plus-value, boni de liquidation, bénéfices de vente et toute autre bénéfice et revenu) obtenu par la Société en relation avec Roving Dynamics A/S (le "Revenu Net d'Investissement de Classe E"), moins (ii) tout frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe E, tels que (i) et (ii) sont déterminés par le conseil de gérance de la Société ;

(vii) pour éviter tout doute les détenteurs de Parts Sociales de Classe F au moment d'une telle distribution, au prorata, sur base du capital investi (montant nominal et, le cas échéant, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe F dans la Société relativement à de telles parts sociales, auront le droit à (i) tout bénéfices et revenus (en ce compris, dividendes, plus-value, boni de liquidation, bénéfices de vente et toute autre bénéfice et revenu) obtenu par la Société en relation avec Champion Europe SpA (le "Revenu Net d'Investissement de Classe F"), moins (ii) tout frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe F, tels que (i) et (ii) sont déterminés par le conseil de gérance de la Société ;

(viii) pour éviter tout doute les détenteurs de Parts Sociales de Classe G au moment d'une telle distribution, au prorata, sur base du capital investi (montant nominal et, le cas échéant, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe G dans la Société relativement à de telles parts sociales, auront le droit à (i) tout bénéfices et revenus (en ce compris, dividendes, plus-value, boni de liquidation, bénéfices de vente et toute autre bénéfice et revenu) obtenu par la Société en relation avec Biovitrum AB (le "Revenu Net d'Investissement de Classe G"), moins (ii) tout frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe G, tels que (i) et (ii) sont déterminés par le conseil de gérance de la Société ;

(ix) le versement d'un dividende associé à des parts sociales traçantes d'une ou plusieurs catégories ne pourra être versé à ces parts sociales que si l'ensemble du bénéfice net distribuable est supérieur au montant de la distribution envisagée.

(x) Dès lors qu'un Revenu Net d'Investissement sera constaté sur une ou plusieurs classes de parts sociales, l'assemblée générale des Associés aura la faculté de décider, à la majorité des trois quarts de la distribution de ce ou ces Revenu(s) Net(s) d'Investissement en privilégiant l'une ou l'autre des classes d'actions, dans la limite du Revenu Net d'investissement disponible pour telle classe d'actions. Pour éviter tout doute, si le bénéfice distribuable total est minoré par le résultat net négatif dégagé sur un investissement en particulier, l'assemblée générale des associés aura la faculté de décider d'affecter cette perte sur le Revenu Net d'Investissement positif d'une ou plusieurs classes de parts sociales, plutôt qu'une ou plusieurs autres, sans qu'il soit nécessaire de faire une affectation au prorata des résultats nets constatés pour chaque catégorie de parts sociales, toujours dans la limite du résultat net positif disponible.

(xi) L'assemblée générale des Associés peut disposer du surplus, s'il y en a, à sa discrétion. Elle peut, en particulier, affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, le transférer à une réserve ou le reporter. "

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les livres et registres de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec le pouvoir et l'autorité pour tout avocat ou employé de Loyens & Loeff de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans les livres et registres concernés de la Société.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ EUR 1.000.- (mille euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentaire, la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé : V. SCHMITT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2008. Relation: LAC/2008/31324. - Reçu dix-sept euros cinquante cents (0,50% = 17,50.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008138502/242/417.

(080162279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2008.

Air Syndication S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 133.432.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 31 octobre 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2008138096/231/14.

(080161686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Lend Lease International Distressed Debt Fund, S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 81.952.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 novembre 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2008138094/231/14.

(080161641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Renovum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 22, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 29.985.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil der Gesellschaften und Vereinigungen.

Junglinster, den 3. November 2008.

Für gleichlautende Abschrift
Für die Gesellschaft
Maître Jean SECKLER
Notar

Référence de publication: 2008138095/231/14.

(080161721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

**Safason Corporation SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Safason Corporation).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 117.296.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 53199 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008138093/211/12.

(080161810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Farringdon I, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 121.761.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 novembre 2008.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Jean SECKLER
Notaire

Référence de publication: 2008138101/231/14.

(080161789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Diamond Air, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 108.581.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil der Gesellschaften und Vereinigungen.

Junglinster, den 27. Oktober 2008.

Für gleichlautende Abschrift
Für die Gesellschaft
Maître Jean SECKLER
Notar

Référence de publication: 2008138100/231/14.

(080161839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Apax Med Topco B1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.036.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette, agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 5 septembre 2008, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 22 septembre 2008.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2008138102/219/14.

(080161774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

ARC Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 111, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 122.199.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008138098/5770/12.

(080161546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

K-Dow Petrochemicals Americas Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 140.576.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 octobre 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2008138091/231/14.

(080161757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Iceland Glacier Products S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 1, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 128.824.

Statuts coordonnés, suite à une constatation d'augmentation de capital reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 11 août 2008, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 27 août 2008.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2008138103/219/14.

(080161775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Oxford Aviation Academy Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 123.624.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008138097/5770/12.

(080161567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Loran Télécommunications S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 75.228.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR LORAN TELECOMMUNICATIONS S.A.

Bernard & Associés, société civile

Signature

Référence de publication: 2008137986/3361/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV07996. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Geofond Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 56.472.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 10 octobre 2008

1. Le siège social de la Société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg à compter de ce jour.

2. L'adresse professionnelle des Administrateurs suivants de la société est modifié comme suit:

- Monsieur Olivier OUDIN, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à Luxembourg (L-2086)

- Monsieur Philippe STANKO, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à Luxembourg (L-2086)

- Madame Noëlle PICCIONE, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à Luxembourg (L-2086)

3. Il est pris acte du changement de siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société, désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 octobre 2008.

Certifié conforme

GEOFOND HOLDINGS S.A.

N. PICCIONE / P. STANKO

Administrateur et Président du Conseil / Administrateur

Référence de publication: 2008138012/795/26.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09396. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.
